

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 05 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 25 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 21
Conseillers absents : 16 dont 9 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Gérard FOURNIER, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Frédéric CAQUEL, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christianne WEISS, M. Charles WEHRLIN, M. Eric FUCHS, M. Ludovic MARINONI, Mme Joanie LUTZ, M. Jean-Léon TACQUARD.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Serge SIFFERLEN, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, M. Roger BRINGARD, M. Jean-Jacques SITTER.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Nadine ALBRECHT	à	M. Romain NUCCELLI
M. Frédéric CAQUEL	à	M. Jacques KARCHER
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Caroline ZAGALA
Mme Christianne WEISS	à	M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Charles WEHRLIN	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Eric FUCHS	à	M. Stéphane KUNTZ
M. Ludovic MARINONI	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0015**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Claude KIRCHHOFFER pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance



Claude KIRCHHOFFER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE SAINT-AMARIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800205-20260305-DEL2026-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier, le Conseil Communautaire, était réuni à 18h30 à la Communauté des Communes, salle du Conseil, après convocations légales en date du 21 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Cyrille AST, Président.



FELLERING

Nadine SPETZ

Doris JAEGGY

Erick FISCHER

Jean-Jacques SITTER



GEISHOUSE

Claude KIRCHHOFFER

Gérard FOURNIER



GOLDBACH - ALTENBACH

Joanie LUTZ



HUSSEREN-WESSERLING

Romain NUCCELLI

Nadine ALBRECHT

Jeanne STOLTZ-
NAWROT



KRUTH

Florent ARNOLD

Rodolphe TROMBINI

Serge SIFFERLEN

ARRIVE AU POINT 3a



MALMERSPACH

Eddie STUTZ

Caroline
ECKERLIN DOPPLER



MITZACH

Roger BRINGARD



MOLLAU

Frédéric CAQUEL



MOOSCH

José

SCHRUOFFENEGER

Marthe BERNA

Didier LOUVET

Sylviane RIETHMULLER



ODEREN

Jean-Marie
GRUNENWALD

Caroline ZAGALA

DEPART AU POINT 7a

Jean-Luc SCHERLEN

Christiane WEISS



RANSPACH

Jean-Léon TACQUARD

Eric ARNOULD



SAINT-AMARIN

Charles WEHRLÉN

Cyrille AST

Nathalie BLETZUNG

Marie-Christine
LOCATELLI

Véronique PETER

Jean SAUZE



STORCKENSOHN

Jacques KARCHER



URBES

Stéphane KUNTZ

Eric FUCHS



WILDENSTEIN

Ludovic MARINONI

Etaient présents tous sauf :

ABSENTS EXCUSES

M. Claude KIRCHHOFFER,
Mme Caroline ECKERLIN DOPPLER,
M. Charles WEHRLIN,
Mme Nathalie BELTZUNG,
M. Roger BRINGARD,
M. José SCHRUFFENEGGER
Mme Joanie LUTZ

ABSENTS NON-EXCUSES : M. Jean-Jacques SITTER, M. Rodolphe TROMBINI, M. Florent ARNOLD, M. Eric ARNOULD, M. Frédéric CAQUEL.

ONT DONNE PROCURATION

M. Claude KIRCHHOFFER	à	M. Gérard FOURNIER
M. José SCHRUFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER	à	M. Eddie STUTZ

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

18H30 Conseil Communautaire dont l'ordre du jour comprendra les points suivants :

1. Ouverture de séance :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du procès-verbal du Conseil du 27 novembre 2025.
- c. Compte-rendu des décisions du Bureau et du Président prises par délégation du Conseil.

2. Administration générale

- a. Convention de partenariat entre la CeA, la SISA et la CCVSA conditionnant l'octroi des subventions concernant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite.
- b. Convention financière entre la CeA et la CCVSA conditionnant l'octroi des subventions concernant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite.
- c. Approbation du projet de périmètre et des statuts du syndicat mixte issu de la fusion des syndicats Thur amont et Thur aval.

3. Economie :

- a. Devenir du lot 4 de l'hôtel d'entreprises la filature au parc de Malmerspach.
- b. Délibération complémentaire. vente d'une partie d'un local à la commune de Moosch.
- c. Crédit-bail SCI EDEUX – levée anticipée de l'option d'achat.

4. Eau et Assainissement :

- a. Travaux de sécurisation quantitative en eau potable : fixation d'une règle concernant le raccordement des écarts et des hameaux.

5. Sport et Loisirs :

- a. Rétrocession du gymnase du collège de Saint-Amarin.
- b. Avenant n°2 au marché public réhabilitation du centre aquatique de Wesserling phase 2 – lot 02 gros-œuvre.

6. Service à la population

- a. Mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur à 3 écoles du territoire.

Questions diverses :

Prochaines dates :

- Bureau Communautaire mardi 17 février 2026 à 18H00 – Présentation du Territoire Educatif Rural (T.E.R) par Mme KAUFMANN (inspectrice de la circonscription de Thann) et Mme SCHAFF (principale du collège de Saint-Amarin).
- Conseil Communautaire jeudi 5 mars 2026 - ROB à 18H30.
- Conseil Communautaire jeudi 12 mars 2026 - Vote des Budgets à 18H30.

Le Président, M. Cyrille AST demande aux membres du Conseil Communautaire l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 7a ACQUISITION DE PIEGES A FRELON ASIATIQUES

1a. (DEL2026-001) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président rappelle que l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, le Conseil Communautaire est invité à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Madame Christianne WEISS pour exercer cette fonction de secrétaire de séance.

1b. (DEL2026-002) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2025

VU le projet de procès-verbal du Conseil du 27 novembre 2025, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2025.

1c. (DEL2026-003) COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Monsieur Cyrille AST, Président, rappelle que selon les dispositions de l'Article L. 2122-22 du CGCT, il convient de rendre compte des décisions prises par le Président et par le Bureau par délégation du Conseil communautaire.

VU l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Président et le Bureau par délégation du Conseil Communautaire.

2a. (DEL2026-004) CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA CeA, la SISA ET LA CCVSA CONDITIONNANT L'OCTROI DES SUBVENTIONS CONCERNANT LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MULTISITE

Monsieur Cyrille Ast, Président, informe que ces conventions ont pour objet de mobiliser les partenaires autour du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite sur le site de Saint-Amarin et de Wesserling porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et qui s'inscrit dans l'enjeu et l'objectif opérationnel suivants du Contrat de Territoire précité : Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

L'objectif opérationnel est d'améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme.

Ainsi, ces conventions viennent définir les modalités du partenariat autour du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi site sur le site de Saint-Amarin et de Wesserling porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin en qualité de maître d'ouvrage.

Pour la maison de santé de Wesserling, la CeA versera une subvention d'un montant de 281 146 euros.

Pour la maison de santé de Saint-Amarin, la CeA versera une subvention d'un montant de 115 614 euros.

Les présentes conventions prennent effet à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires et sont jointes au présent rapport.

Elle prendra fin avec l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Le Conseil Communautaire,

VU La délibération du Conseil du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au bureau et au Président ;

VU l'avis favorable du bureau du 17 décembre 2025

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER les termes des conventions de partenariat conclues entre la CCVSA, la SISA et la CeA ;

D'APPROUVER les conventions de partenariat entre la CeA, la SISA et la CCVSA conditionnant l'octroi des subventions concernant la création d'une maison de sante pluridisciplinaire multisite ;

D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2b. (DEL2026-005) CONVENTIONS FINANCIERES ENTRE LA CeA ET LA CCVSA CONDITIONNANT L'OCTROI DES SUBVENTIONS CONCERNANT LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MULTISITE

Monsieur Cyrille Ast, Président, informe que ces conventions ont pour objet de définir les conditions et modalités d'octroi et de paiement par la Cea d'une subvention au titre du Fonds d'Attractivité Alsace pour le programme d'investissement concernant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire multisite sur les sites de Saint-Amarin et Wesserling.

Les présentes conventions financières sont conclues en application des conventions de partenariat susvisées et en particulier :

- de son article 3 – engagements réciproques des partenaires pour la réalisation du projet,
- de son article 5 – modalités de paiement et de mise en œuvre des contributions financières

Ainsi, par ces conventions la CeA s'engage à apporter une aide financière à la bonne réalisation des projets d'investissements définis ci-dessous :

Pour la maison de santé de Wesserling, la CeA versera une subvention d'un montant de 281 146 euros.

Pour la maison de santé de Saint-Amarin, la CeA versera une subvention d'un montant de 115 614 euros.

Les présentes conventions prennent effet à compter de leur signature et sont jointes au présent rapport.

Elles prendront fin avec l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Le Conseil Communautaire,

VU La délibération du Conseil du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au bureau et au Président ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER les termes des conventions financières entre la CeA et la CCVSA ;

D'APPROUVER les conventions de financière entre la CeA et la CCVSA conditionnant l'octroi et le paiement des subventions concernant la création d'une maison de sante pluridisciplinaire multisite ;

D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2c. (DEL2026-006) APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE ET DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ISSU DE LA FUSION DES SYNDICATS THUR AMONT ET THUR AVAL

Monsieur Cyrille Ast, Président, informe que les comités syndicaux des syndicats mixtes ouverts de la Thur Amont et de la Thur Aval ont délibéré respectivement le 1er et 2 octobre 2025, afin de procéder à leur fusion.

L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du futur syndicat mixte ouvert de la Thur, ainsi que les projets de statuts correspondants, sont annexés à la présente délibération.

Il rappelle que les collectivités membres sont invitées à se prononcer sur ces documents afin de permettre la poursuite de la procédure de fusion.

Le Président propose de soumettre au vote l'approbation du projet de périmètre et des statuts du syndicat mixte issu de la fusion.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du comité syndical de la Thur Amont du 1^{er} octobre 2025 ;

VU la délibération du comité syndical de la Thur Aval du 2 octobre 2025 ;

VU L'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le projet de périmètre et le projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dénommé syndicat mixte de la Thur issu de la fusion du syndicat mixte de la Thur Amont et du syndicat mixte de la Thur Aval.

D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes à signer tous les documents se rapportant à la mise en place des nouveaux statuts et tous autres actes et décisions en lien avec la fusion des 2 syndicats.

Arrivée de M. Serge SIFFERLEN.

3a. (DEL2026-007) DEVENIR DU LOT 4 DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES LA FILATURE AU PARC DE MALMERSPACH

M. STUTZ, Vice-Président en charge du service « développement économique » rappelle que l'hôtel d'entreprises La Filature à Malmerspach appartient à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin. En effet, ces 10 000 m² de friches industrielles qui composaient la partie sud du site « Interklas » avaient été réhabilités et transformés en hôtel d'entreprises il y a plusieurs années.

M. STUTZ rappelle également que, pendant un temps et avant d'opter pour le local n°5, ce lot n°4 avait intéressé la Commune de Moosch. Le déménagement des services techniques de la commune de Moosch vers le lot voisin étant en cours, ce lot n°4 sera bientôt disponible.

Néanmoins, l'acquisition d'une partie du lot 5 par la commune de Moosch étant acté depuis cet été, le service « développement économique » avait repris ses recherches et prospections pour la location ou l'achat de ce local.

Plusieurs porteurs de projet ont souhaité avoir des informations sur ce bâtiment et des visites et réunions ont pu être organisées à cet effet.

La société VL EVENT est locataire de la CCVSA depuis 2019 ; elle avait débuté son activité dans l'hôtel d'entreprises Hartmann de Malmerspach avant de déménager dans un local plus grand (752 m²) au Parc de Wesserling. Depuis le 1^{er} avril 2024, cette société spécialisée dans la location de matériels et équipements pour de l'évènementiel est en bail commercial.

Une première visite du local avait été effectuée début août. Début septembre, lors d'un RDV avec le service « développement économique », cette entreprise nous a fait part de sa volonté d'acquérir ce bâtiment pour accueillir son projet de développement. Rappelons que la dernière estimation des Domaines, réalisée en 2024, pour ce local s'élevait à 423 550 €.

Début novembre cette entreprise a pu échanger avec le Président au sujet d'une acquisition de ce bâtiment pour un montant d'environ 400 000 €.

L'entreprise VL EVENT souhaite donc avoir l'aval du Conseil Communautaire sur ces différents points :

- Accord de la CCVSA pour une acquisition de ce local pour un montant d'au moins 400 000 €, sous réserve de la confirmation du montant par le pôle d'évaluation domaniale.
- Validation de la CCVSA concernant une période de location de deux ans, étant entendu que les loyers viendraient en déduction du futur achat. L'entreprise VL EVENT est informée des conditions de location de ce local (notamment le loyer mensuel d'environ 3 000 € HT et refacturation des impôts fonciers aux réels).

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président ;

VU l'avis favorable du Bureau du 17 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CONFIRMER un accord de principe pour une acquisition par l'entreprise VL EVENT du lot n°4 de l'hôtel d'entreprises La Filature pour un montant d'au moins 400 000 €, sous réserve de la confirmation du montant par le pôle d'évaluation domaniale.

DE VALIDER la location de ce local pendant deux ans avec des loyers qui viendraient en déduction du futur achat.

D'AUTORISER le Président à signer les documents se rapportant à ces décisions.

3b. (DEL2026-008) DELIBERATION COMPLEMENTAIRE. VENTE D'UNE PARTIE D'UN LOCAL A LA COMMUNE DE MOOSCH

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 10 juillet 2025, le Conseil Communautaire a décidé d'acter l'acquisition par la Commune de Moosch d'une surface d'environ 1 111 m² dans le lot n°5 de l'hôtel d'entreprises La Filature à Malmerspach au prix net vendeur de 183 € du m², soit un montant prévisionnel de 203 313 €.

Il était également convenu que si la surface devait évoluer légèrement lors de l'arpentage, le montant définitif serait évidemment ajusté à la surface réelle après arpentage, sur la base du prix au m² défini.

Après arpentage, il s'avère que la surface précise du local est de 1 058 m². Le prix net vendeur s'élève donc à 193 614 €.

Précisons également que ce local est composé des parcelles n°410/7, 415/7 et 419/7 situées section 5 à Malmerspach.

Le Conseil Communautaire,

- VU** la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal de Moosch du 4 juin 2025.
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2025

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE VALIDER le prix net vendeur définitif suite à la réalisation de l'arpentage pour un montant de 193 614 €.

DE PRECISER que le bien vendu est composé des parcelles n°410/7, 415/7 et 419/7 situées section 5 à Malmerspach.

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DIT que les recettes seront imputées sur le chapitre 775 du budget Parc de Malmerspach

3c. (DEL2026-009) CREDIT-BAIL SCI EDEUX. LEVEE ANTICIPEE DE L'OPTION D'ACHAT

M. STUTZ, Vice-Président en charge du service « développement économique » rappelle que la CCVSA a signé un crédit-bail immobilier avec la SCI EDEUX, représentée par M. FRATTINGER et domiciliée 6 rue des Castors 68200 Mulhouse, en octobre 2021.

Ce contrat concernait un bâtiment d'une surface au sol d'environ 1 000 m² situé sur les parcelles n°370/7 et 371/7, section 5 à Malmerspach.

Par courrier recommandé reçu le 13 novembre 2025, la SCI EDEUX nous a fait part de son souhait de lever de manière anticipée l'option d'achat, comme prévu à l'article 11 du contrat. Cet article prévoit un prix de rachat à hauteur de 100 000 € sous déduction des redevances déjà versées. Cela représente donc un prix de vente de 63 940 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accepter la levée d'option d'achat anticipée et la vente au profit de la SCI EDEUX du bien immobilier situé sur les parcelles n°370/7 et 371/7, section 5 à Malmerspach au montant de 63 940 €.

Comme prévu dans le crédit-bail, la CCVSA autorise la constitution de la servitude de passage de toutes canalisations au profit de la parcelle 370 et à la charge des parcelles 372 et 305 appartenant à la CCVSA.

Il est précisé que l'acquéreur devra continuer à s'acquitter d'une participation mensuelle aux frais de fonctionnement du Parc de Malmerspach d'un montant de 39 € HT qui couvre notamment les frais d'éclairage public, de déneigement et d'entretien des espaces verts du site. Il est rappelé que les frais de notaires sont à la charge du preneur.

Le Conseil Communautaire,

- VU** la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** l'avis favorable du Bureau du 17 décembre 2025

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER la levée d'option d'achat anticipée et la vente au profit de la SCI EDEUX, représentée par M. FRATTINGER et domiciliée 6 rue des Castors 68200 Mulhouse, du bien immobilier situé sur les parcelles n°370/7 et 371/7, section 5 à Malmerspach au montant de 63 940 €.

D'AUTORISER la constitution de la servitude de passage de toutes canalisations au profit de la parcelle 370 et à la charge des parcelles 372 et 305 appartenant à la CCVSA.

D'AUTORISER le Président à signer les documents se rapportant à ces décisions.

DIT que les recettes seront imputées sur le chapitre 024 du budget Parc de Malmerspach

4a. (DEL2026-010) TRAVAUX DE SECURISATION QUANTITATIVE EN EAU POTABLE : FIXATION D'UNE REGLE CONCERNANT LE RACCORDEMENT DES ECARTS ET DES HAMEAUX

Monsieur Stéphane KUNTZ, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, indique que, dans le cadre de son 12^e programme, l'agence de l'eau Rhin-Meuse peut attribuer jusqu'à 60 % d'aide pour des travaux de raccordement des écarts et hameaux pour les collectivités fragiles d'un point de vue quantitatif ce qui est le cas de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Les travaux d'extension du réseau d'eau potable à Fellingring rue du Baechel, Moosch rue du Ruisseau et Saint-Amarin dont les études d'avant-projet ont été présentées en bureau le 13 novembre dernier sont éligibles à ces aides.

Ces travaux permettront aux communes concernées d'améliorer leur Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et de desservir en eau potable des habitations situées à plus de 100 mètres du réseau et ayant, pour certaines, bénéficiées d'un permis de construire.

Ils permettront aux habitants concernés de sécuriser leur alimentation en eau et de valoriser leurs biens.

Pour les travaux de raccordement des écarts et hameaux éligibles au 12^e programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, il est ainsi proposé une répartition financière selon la règle suivante :

- 1/3 du montant final est pris en charge par la Communauté de Communes,
- 1/3 du montant final est pris en charge par la Commune,
- 1/3 du montant final est répartie entre les propriétaires bénéficiaires.

Il est précisé que le montant final correspond au coût total des travaux, déduit des subventions acquises pour ces travaux. Les travaux ne seront réalisés que si le taux de subvention global est supérieur ou égal à 60%.

La répartition tiendra également compte du fait que la participation minimale du maître d'ouvrage à savoir la Communauté de Communes est de 20% du montant total pour les travaux eau potable.

Pour les travaux liés strictement à la DECI, ils relèvent de la compétence de la commune et feront l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'un paiement direct au titulaire du marché. La part pris en charge par la Commune tient compte des travaux DECI.

Les travaux ne seront réalisés que si le taux de subvention global est supérieur ou égal à 60%.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-10 ;

VU la délibération n°2024/39 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse approuvant les politiques d'intervention du 12^{ème} programme pluriannuel de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 14 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER la répartition financière suivante pour le raccordement des écarts et des hameaux :

- 1/3 du montant final est pris en charge par la Communauté de Communes,
- 1/3 du montant final est pris en charge par la Commune,
- 1/3 du montant final est répartie entre les propriétaires bénéficiaires.

Le montant final correspond au coût total des travaux, déduit des subventions acquises pour ces travaux.

DE PRECISER que les travaux ne seront réalisés que si le taux de subvention global est supérieur ou égal à 60%.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5a. (DEL2026-011) RETROCESSION DU GYMNASE DU COLLEGE DE SAINT-AMARIN

Pour mémoire, lors de la restructuration du collège Robert Schuman de Saint-Amarin, il a été convenu, entre le Département du Haut-Rhin et la CCVSA, que le Département, en sa qualité de maître d'ouvrage, procède à la démolition du gymnase existant devenu vétuste et à la construction d'un gymnase neuf, en limite de l'emprise du collège.

Les organes délibérants du Département et de la CCVSA ont ainsi autorisé par délibérations des 12 juin et 11 octobre 2019 :

- Le transfert à titre gratuit de la propriété de l'ensemble du site du collège au profit du Département, en application de l'article L213-3 alinéa 3 du Code de l'éducation,
- La cession concomitante à l'euro symbolique du gymnase attenant au Département,
- Le rachat du nouveau gymnase et de son emprise par la CCSVSA en fin d'opération, dans les conditions définies par la convention de partenariat relative à la construction d'un nouveau gymnase dans l'emprise du collège Robert Schuman à Saint-Amarin, signée le 15 novembre 2019.

Le transfert de propriété de l'ensemble du site est intervenu par acte de cession en date du 20 septembre 2020.

Les travaux, conduits par la CeA, ont été achevés à l'été 2024. Le nouvel équipement est entré en service le 2 septembre 2024 et a été mis à disposition de la CCSVSA par la CeA (Convention de mise à disposition précaire entre la CCSVSA, le collège Robert Schumann et la CeA).

La première année d'utilisation, couverte par la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) a permis de traiter les dysfonctionnements constatés. Maintenant, la garantie décennale a pris le relais.

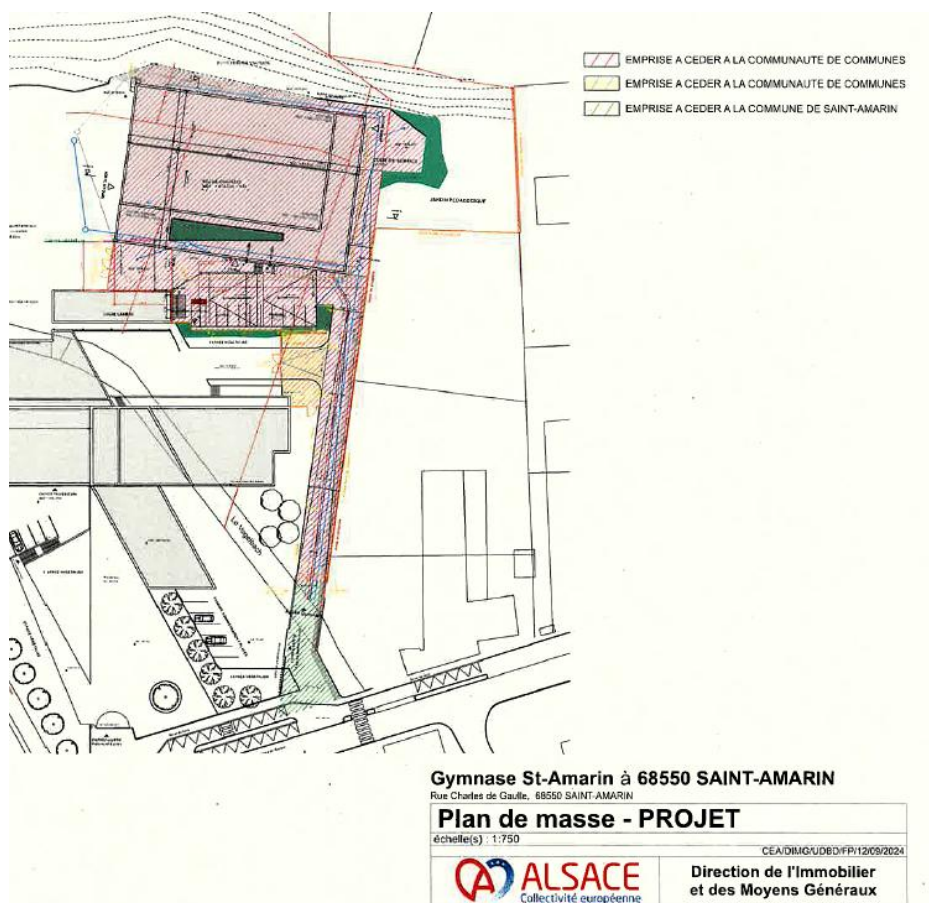
Un découpage foncier a été nécessaire afin de permettre la rétrocession du gymnase telle que prévue par la convention de partenariat.

Il est ainsi proposé que :

- la CCSVSA conserve l'accès et l'enceinte directe du gymnase,
- la forêt et la mare pédagogique à l'arrière restent propriété de la CeA.
- La commune de Saint-Amarin récupère le terrain à l'avant destiné à être classé dans le domaine public communal.

Ce découpage permet de diminuer les missions et donc les coûts d'entretien des espaces verts pour la CCSVSA.

Les parcelles concernées, à acquérir par la CCSVSA et supportant le gymnase, sont cadastrées à Saint-Amarin section n° 224/17, 223/18, 220/5, 227/9, 228/8 et 217/7, d'une surface totale de 36,32 ares.



Selon le bilan de l'opération, le coût final du gymnase s'élève à 3 849 440,70 euros. Ce montant est conforme à la lettre valant avis du domaine rendu par le pôle évaluation domaniale du Haut-Rhin le 24 septembre 2025 n° 2025-68292-53292.

Environ la moitié de ce coût est à la charge de la CCVSA, en application des termes de la convention de partenariat du 15 novembre 2019.

CONSTRUCTION GYMNASE SAINT-AMARIN - BILAN COÛT OPERATION

	Coût opération €HT	Quote-part Com Com (€HT)			Quote-part CEA (€HT)			
		Bâtiment (50% coût)	Tribunes fixes (gradins + sur largeur salle)	TOTAL	Bâtiment (50% coût)	Réfection Voirie	Mur escalade	TOTAL
CONVENTION (valeur Mars 19)	3 170 000,00	1 440 000,00	120 000,00	1 560 000,00	1 440 000,00	100 000,00	70 000,00	1 610 000,00
CONVENTION actualisée valeur fin opération (Août 2024)	3 772 578,45	1 714 719,71	142 893,31	1 857 613,02	1 714 719,71	116 891,28	83 354,43	1 914 965,43
COÛT REEL								
Dépenses totales travaux (y compris révisions prin)	3 414 391,94							
Dont dépenses travaux "Mur escalade"	79 430,73							
Dépenses totales MOE+CT+CSPP (y compris révisions prin)	386 027,76							
Assurance DO et autres frais divers (Géotechnicien + étude structure pont...)	49 021,00							
DEPENSES TOTALES	3 849 440,70							
Tribunes fixes (estimation convention actualisée)	142 893,31		142 893,31					
Dépenses opération "Mur escalade"	88 411,09						88 411,09	
Réfection voirie (estimation convention actualisée)	116 891,28					116 891,28		
Coût réel opération "bâtiment base convention"	3 501 245,02	1 750 622,51			1 750 622,51			
REPARTITION COÛTS REELS	3 849 440,70			1 893 515,82				1 955 924,88

Les parties ont convenu de fixer le montant de la rétrocession à la CCVSA à 1 890 000 €, avec un paiement échelonné sur six ans, soit 315 000 € par an, sans intérêts.

Cet accord est assorti d'une condition : mettre le gymnase gracieusement à disposition du collège pendant 10 ans, puis moyennant un loyer réduit pour les 7 années suivantes.

La rétrocession pourrait intervenir au 1^{er} trimestre 2026, avec un premier versement à cette même échéance.

Le Conseil Communautaire,

- VU** la délibération de la CCVSA du 12 juin 2019 autorisant la signature d'une convention avec le conseil départemental relative à la destruction du gymnase du collège de Saint-Amarin et la construction d'un nouveau ;
- VU** la convention de partenariat relative à la construction d'un nouveau gymnase dans l'emprise du collège Robert Schuman à Saint-Amarin, signée entre la CCVSA et le département du Haut-Rhin les 11 juin et 15 novembre 2019 ;
- VU** la convention de mise à disposition précaire du gymnase du collège de Saint-Amarin entre la CeA, le Collège Robert Schuman et la CCVSA.
- VU** l'avis du domaine n° 2025-68292-53292
- VU** l'avis favorable du bureau du 17 décembre 2025

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER la résiliation des conventions précitées qui deviendront sans objet après le transfert de propriété du gymnase ;

D'APPROUVER la cession des parcelles cadastrées à Saint-Amarin section n° 224/17, 223/18, 220/5, 227/9, 228/8 et 217/7, d'une surface totale de 36,32 ares et supportant le gymnase du collège de Saint-Amarin, de la Collectivité européenne d'Alsace au bénéfice de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin au prix de 1 890 000€ ;

D'APPROUVER le paiement échelonné du prix de 1 890 000 € sur six années, soit 315 000 € par an, sans intérêts, sous la condition de mettre le gymnase gracieusement à disposition du collège pendant 10 ans, puis moyennant un loyer réduit pour les 7 années suivantes ;

D'AUTORISER le président à signer tous les documents afférents et plus spécialement l'acte concernant cette transaction immobilière qui sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales.

12b. (DEL2026-012) AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE WESSERLING PHASE 2 - LOT 02 GROS-ŒUVRE

La mise en exécution du lot gros œuvre relatif aux travaux laisse apparaître, suite aux opérations de curage et démolition, des ouvrages béton ainsi que des trémies qui pourraient être traitées différemment après avis du bureau de contrôle.

De ce fait, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ont acté de réduire les volumes de plats carbones et ont adapté d'autres mise en œuvre permettant de présenter cet avenant négatif.

Le bureau d'études et le cabinet d'architecte ont conjointement à l'équipe de maîtrise d'ouvrage édité également un certain nombre de possibles pistes d'économies permettant de formaliser un avenant négatif.

Les différentes propositions de modifications sont formalisées dans les documents joints en annexes.

Incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20 %	275 453,36
Montant HT :	1 377 266,78
Montant TTC :	1 652 720,136

Montant du marché public avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 55 263,69 €
- Montant HT : 55 263,69 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4.01 %

Amenant le montant du lot à :

Taux de la TVA : 20 %	286 506,09
Montant HT :	1 432 530,47
Montant TTC :	1 719 036,56
% d'écart introduit par l'avenant :	4,01%

Le montant de l'avenant n°2 est de :

Taux de la TVA : 20 %	-4 064,37
Montant HT :	-20 321,84
Montant TTC :	-24 386,21
% d'écart introduit par l'avenant :	-1,44%

Le nouveau montant du marché public est de :

Taux de la TVA : 20 %	282 441,73
Montant HT :	1 412 208,63
Montant TTC :	1 694 650,36

% d'écart introduit par l'avenant :

1,44 %

Le Conseil Communautaire,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant délégation au d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Conseil du 08 janvier 2025 attribuant le marché public ;
- VU** le code de la commande publique, article L2194-1.

CONSIDERANT que le Titulaire du lot 02 : L'Entreprise de maçonnerie METZGER BTP qui est inscrit dans cette opération de réhabilitation ;

CONSIDERANT que le maître d'œuvre présente un avenant négatif et une fiche modificative de travaux n°3 pour le titulaire du lot 2 entreprise Metzger.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER l'avenant n°2 pour le lot 02, pour un montant de 1 412 208.63 € HT et de porter le montant du marché du lot 02 au montant de 1 694.650.36 € HT.

D'AUTORISER le Président à signer ledit avenant et tous documents se rapportant à ceux-ci.

DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget principal où les crédits nécessaires sont inscrits.

6a. (DEL2026-013) MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR A 3 ECOLES DU TERRITOIRE

Le Centre aquatique de Wesserling, équipement communautaire habituellement mobilisé pour la natation scolaire, est fermé pour travaux jusqu'en septembre 2026. Par conséquent, les élèves du territoire n'ont pas pu bénéficier de séances de natation depuis la rentrée de septembre 2024.

Les écoles de Saint-Amarin et du RPI Le pommier (Husseren-Wesserling/Mitzach) ont souhaité proposer une solution alternative afin de garantir la continuité de cet enseignement obligatoire. Dans le cadre du projet pédagogique porté par les enseignants, un mini-stage de natation sera organisé au printemps 2026 (31 mars, 2, 7 et 9 avril) à la piscine intercommunale du Thillot, afin de permettre aux élèves de CM1/CM2 de valider l'Attestation du Savoir Nager.

Pour proposer un enseignement conforme aux attendus de l'Éducation nationale, une demande de mise à disposition d'un Maître-Nageur Sauveteur (MNS) de la CCVSA a été formulée.

La CCVSA propose d'accepter cette mise à disposition pour assurer l'enseignement et la sécurité des élèves lors des huit séances prévues. Toutefois, conformément au cadre juridique applicable, la CCVSA ne peut pas conventionner directement avec les établissements scolaires. La mise à disposition doit être contractualisée avec les communes, collectivités compétentes en la matière.

Ainsi, une convention bilatérale doit être établie entre la CCVSA et chacune des communes concernées (Saint-Amarin, Husseren-Wesserling, Mitzach).

La convention précise notamment :

- les modalités d'intervention du MNS, qui représentent 12h20 pour l'ensemble du dispositif (temps de trajet, de change et d'enseignement),
- les responsabilités respectives,

et les conditions financières liées au remboursement du temps de mise à disposition, 329,42 € répartis sur les 3 communes.

La répartition entre les communes bénéficiaires se fera de la façon suivante :

1. Saint-Amarin : 164,72 €
2. Husseren-Wesserling : 82,35 €
3. Mitzach : 82,35 €

Afin de faciliter la prise en charge de cette dépense, les communes pourront mobiliser leur budget annuel dédié au fonctionnement des écoles.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5111-1 et suivants, L.5211-4-1 et L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.212-1 et L.322-7 du Code du sport ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER la mise à disposition du MNS pour 8 séances de natation au bénéfice des écoles de Saint-Amarin et du RPI le pommier (Husseren-Wesserling/Mitzach) pour un montant de 329,42 € répartis sur les 3 communes.

D'AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition, et tout document s'y rapportant.

Le transport en bus des élèves sera pris en charge par l'association des parents d'élèves.

Départ de Mme Caroline ZAGALA.

7a. (DEL2026-014) ACQUISITION DE PIEGES A FRELON ASIATIQUES

Monsieur Jacques KARCHER maire de Storckensohn, informe les membres que le Conseil de développement du Pays Thur Doller et le Syndicat des apiculteurs mènent une campagne de sensibilisation concernant la lutte contre le développement des populations de Frelons asiatiques (*Vespa glutina*) sur le territoire. Depuis 2 ans, plusieurs nids ont été repérés et détruits sur terrains privés et publics et ce nombre est en augmentation constante.

En effet, chaque nid non détruit à l'automne peut générer jusqu'à dix « fondatrices » au printemps suivant à l'origine d'autant de nouvelles colonies (15 000 individus). Ainsi le développement de la population est exponentiel. Cette invasion pose de réels problèmes sur le plan de la santé public, de la biodiversité et sur la mortalité des abeilles. De plus la destruction des nids secondaire coûte cher et n'est que curative. Il convient de mettre en place des moyens de lutte préventifs.

Les communes sont impliquées dans la destruction des nids sur le domaine public. Afin de les soutenir dans cet effort, il est proposé que la Communauté de Communes fasse l'acquisition d'environ 100 pièges spécifiques pour Frelons asiatiques et les mette à disposition des communes qui le souhaitent afin que celles-ci organisent le piégeage de printemps ciblés sur les fondatrices afin d'enrayer la progression de cette espèce invasive.

Le Conseil de Développement du Pays Thur Doller, le Groupement de défense sanitaire (GDSA) et le Syndicat des apiculteurs organiseront avant le printemps 2026 des réunions publiques afin de recruter des bénévoles chargés du suivi de ces piégeages.

Une convention sera établie afin de coordonner les efforts et l'implication de chaque acteur (commune, Communauté de communes, Syndicat d'apiculteurs et apiculteurs). Cette convention fera l'objet d'une validation au bureau du communautaire du 17 Février 2026.

Date de réunions publiques proposées- les maires pouvant mettre une salle à disposition à l'une des dates peuvent se signaler :

Mercredi 18/02 à 20h – salle : Husseren-Wesserling

Mercredi 25/02 à 20h - salle : Ranspach

Vendredi 27/02 à 20 h - salle : Moosch

Mardi 03/03 à 20h - salle : Oderen

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la nécessité d'agir pour enrayer le développement des colonies de Frelon Asiatique ;

CONSIDERANT que la lutte coordonnée entre acteurs institutionnels et de terrain est le seul moyen d'agir efficacement contre le développement exponentiel de cette espèce invasive ;

CONSIDERANT que le piégeage de printemps et d'automne et un moyen de lutte intégré et complémentaire de la destruction des nids de Frelon Asiatique ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE DONNER un accord principe concernant l'acquisition de pièges à frelons asiatiques ;

D'ALLOUER un montant prévisionnel de 3 000 € HT pour l'acquisition de pièges à Frelons asiatiques qui seront confiés au Syndicat des apiculteurs ;

DIT qu'une convention partenariale de lutte contre l'invasion du Frelon asiatique sera établie avec les parties prenantes Communauté de communes/ communes / Syndicat d'apiculteurs ;

DIT que la dépense au budget principal 2026 de la Communauté de Communes où les crédits nécessaires seront inscrits et dans la limite des engagements par anticipation du vote du Budget Primitif légalement autorisés.

Points divers :

COLLORATHUR

Lors du point 3a, Mme Jeanne SOLTZ_NAWRO indique que l'entreprise Collarthur souhaite acquérir les locaux appartenant à M. RENAUD.

Elle précise que, si la Communauté de communes décidait de préempter, l'entreprise ne pourrait plus acquérir les locaux. Dans ce cas, il serait pertinent d'envisager une revente à cette même entreprise, afin de préserver la dernière entreprise textile de la vallée.

M. Eddie STUTZ rappelle qu'à ce stade aucune transaction n'a encore été réalisée et souligne que le site, situé à l'entrée de Malmerspach, présente un caractère stratégique, notamment pour l'implantation d'une cellule commerciale.

Le Président ajoute que l'entreprise Collarthur est la bienvenue pour venir présenter son projet aux membres du Conseil ou du Bureau. Il a été proposé également que la présentation par cette entreprise puisse se faire lors d'un comité consultatif. La date reste à fixer.

Canal de Malmerspach

M. Eddie STUTZ informe les membres du Conseil que le canal de Malmerspach est en eau et que la turbine fonctionne.

P3R

M. Eddie STUTZ vice-président et maire de Malmerspach, a tenu à rappeler que s'agissant de la déchetterie fixe, l'ouverture ne se fera pas en 2027 comme cela a pu être précisé par ailleurs dans une revue municipale.

Une présentation du projet (étude de faisabilité) a été faite au conseil municipal de Malmerspach de Juin 2025.

Il rappelle également qu'à l'issue du conseil Municipal de Malmerspach du 26 septembre 2025, le sujet a été abordé et que dans un souci de préservation de la tranquillité du village le projet ne pourra se faire que si l'accès se fait directement depuis la route départementale sans passage par le centre du village

Lors de cette séance, il a été convenu de pas prendre de décision définitive avant les prochaines élections. La commune a donc décidé de faire un courrier officiel à la CCVSA pour donner sa position.

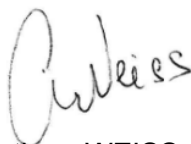
Monsieur Cyrille AST rappelle que ce projet important sera un enjeu fondamental et prioritaire pour la prochaine mandature et les futurs élus communautaires.

Prochaines dates :

- Bureau Communautaire mardi 17 février 2026 à 18H00 – Présentation du Territoire Educatif Rural (T.E.R) par Mme KAUFMANN (inspectrice de la circonscription de Thann) et Mme SCHAFF (principale du collège de Saint-Amarin).
- Conseil Communautaire jeudi 5 mars 2026 - ROB à 18H30.
- Conseil Communautaire jeudi 12 mars 2026 - Vote des Budgets à 18H30.

Aucun autre point n'étant soulevé, Monsieur le Président clôt la séance à 20H45.

La Secrétaire de séance



Christiane WEISS



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 05 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 25 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 21
Conseillers absents : 16 dont 9 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Gérard FOURNIER, M. José SCHRUEFFENEGGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Frédéric CAQUEL, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christianne WEISS, M. Charles WEHRLIN, M. Eric FUCHS, M. Ludovic MARINONI, Mme Joanie LUTZ, M. Jean-Léon TACQUARD.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Serge SIFFERLEN, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, M. Roger BRINGARD, M. Jean-Jacques SITTER.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
M. José SCHRUEFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Nadine ALBRECHT	à	M. Romain NUCCELLI
M. Frédéric CAQUEL	à	M. Jacques KARCHER
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Caroline ZAGALA
Mme Christianne WEISS	à	M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Charles WEHRLIN	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Eric FUCHS	à	M. Stéphane KUNTZ
M. Ludovic MARINONI	à	M. Cyrille AST

**DEL2026-0016 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 29
JANVIER 2026**

VU le projet de procès-verbal du Conseil du 29 janvier 2026, présenté par M. Cyrille AST, Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance



Claude KIRCHHOFFER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE SAINT-AMARIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Régistration par le préfet : 09/03/2026

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU
ET DU PRESIDENT
PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. Décisions prises par le Président

Par décision du 23/10/2025 le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la CCVSA, la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur terrain privé à Husseren-Wesserling :

- M. MERMILLOD Blardet ET Mme MERMILLOD Anselme propriétaires de la parcelle 0021 section AL.
- M. MEDJEDOVIC Nedzad et Mme FULURIJA Sabina propriétaires de la parcelle 0022 section AL.
- M. BURGUNDER Luc propriétaire de la parcelle 0023 section AL.

Par décision du 03/10/2025 le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la CCVSA, la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur des terrains privés à Geishouse :

- M. BOEPPLER Jacky et Mme HARRIS Lorraine propriétaires des parcelles 0198 et 0199 section 8.
- M. KERN Jérémy propriétaire de la parcelle 200 section 8.
- La Commune d Geishouse propriétaire de la parcelle 203 section 8.
- M. KUBLER Aloyse et Mme HILLENWECK Marie propriétaires de la parcelle 206 section 8.
- M. BELTZER Bernard et Mme BAUER Mireille propriétaires de la parcelle 215 section 8

Par décision du 07/11/2025 le Président décide d'appliquer les pénalités de retard prévues au CCAP conformément à son article 13, mais de réduire ces pénalités de 50 % par rapport à leurs montant initial soit 6 800€ au lieu de 13 600 €.

Par décision du 25/10/2025 le Président décide de valider l'avenant n°1 au lot 06 étanchéité-bardage du MP de réhabilitation du centre aquatique de Wesserling concernant la demande d'avance de la Sté SMAC pour un montant de 52 296.36 €

Par décision du 21 novembre 2025 le Président décide de valider l'avenant n°2 au lot 03 charpente bois et bardage du MP de réhabilitation du centre aquatique de Wesserling pour un montant de 350.77 HT soit une augmentation de 0.27%.

Par décision du 2 décembre 2025, le Président autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget du parc de Malmerspach : compte 6541 – Créances admises en non-valeur + 600€ / compte 6817 – Dotation aux dépréciations des actifs circulants – 600€

Par décision du 9 décembre 2025 le Président décide de valider l'avenant n°2 au lot 1 du MP de collecte des déchets ménagers et assimilés pour un montant de 15 400 € HT sur la durée restant à courir du marché soit une augmentation de 0.43% du montant global du marché.

Par décision du 11 décembre 2025, le Vice-Président accepte un don de 11 000 € effectué au profit de la CCVSA par M. Cyrille AST. Ce don est destiné à financer le tour de France 2026.

Par décision du 12 décembre 2025 le Président décide de valider l'avenant n°2 au MP de maîtrise d'œuvre pour l'éco rénovation du presbytère de Geishouse.

Par décision du 17 décembre 2025, le Président autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget ordures ménagères, prélèvement sur les dépenses de fonctionnement : chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 2 000€ / chapitre 068 – charges exceptionnelles : + 2 000 €.

Par décision du 17 décembre 2025, le Président décide de constituer les provisions suivantes :

BUDGET		Montant de la provision	
		COMPTE 491	COMPTE 496
04000	PRINCIPAL	280,81 €	
04023	OM	1 980,85 €	
04025	MALMERSPACH	7 380,73 €	
04045	WESSERLING	721,00 €	32 219,43 €

Et de reprendre les provisions suivantes :

BUDGET		Montant de la reprise de provision	
		COMPTE 491	COMPTE 496
04000	PRINCIPAL		1 574,11 €
04018	ENFANCE	156,74 €	

Par décision du 15 décembre 2025 le Président décide de valider l'avenant n°2 au lot 02 du MP d'éco-rénovation du presbytère de Geishouse pour un montant de 115.45 HT soit une augmentation de 4.39 %, ce qui rapporte le montant total du marché de 58 770 € HT à 58 885.45 € HT.

Par décision du 15 décembre 2025 le Président décide de valider l'avenant n°2 au lot 04 du MP d'éco-rénovation du presbytère de Geishouse pour un montant de 3 960 € HT soit une augmentation de 53 %, ce qui rapporte le montant total du marché de 4 428 € HT à 8 388 € HT.

Par décision du 15 décembre 2025 le Président décide de valider l'avenant n°1 au lot 15 du MP d'éco-rénovation du presbytère de Geishouse pour un montant de 0.00 € HT soit une diminution de 8.4 %, car le marché initial n'avait pas pris en compte la TVA à taux réduite à 10 %, ce qui rapporte le montant total du marché qui était de 83 582.37 € HT soit 100 298.84 € TTC à 83 582.37 € HT soit 91 940.61 € TTC.

Par décision du 31 décembre 2025, le Président autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal : compte 6156 – Maintenance - 45 000€ / compte 6161 – Prime d'assurance – 10 000€ / compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges + 55 000€.

Par décision du 14 janvier 2026, le Président décide de valider l'avenant n°1 au lot1 du MP de travaux de sécurisation du Grand tissage d'un montant de 3 450 € HT ce qui représente une augmentation de 2.42 %, ce qui porte le montant total du marché qui était de 142 617.00 € HT soit 171 140.00 € TTC à 145 967.00 € HT soit 175 280.00 € TTC

Par décision du 23 janvier 2026, le président décide de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la convention de servitude de passage d'un réseau unitaire sur terrain privé suivant : Société Anonyme d'HLM à conseil d'administration DOMIAL propriétaire de la parcelle 0198/0052 section 17.

Par décision du 3 février 2026, le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la convention de servitude de passage d'un réseau unitaire sur terrain privé suivant : Société Anonyme d'HLM à conseil d'administration DOMIAL propriétaire de la parcelle 0198/0052 section 17.

Par décision du 3 février 2026, le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, les conventions de servitude de passage de canalisation d'eau potable sur les terrains privés, situés sur la commune de Saint-Amarin, suivant : Monsieur BURGUNDER Roger, Mme UFFHOLTZ Marthe, Mme UFFHOLTZ Romain propriétaires de la parcelle 0048/0026 section 22. La Mairie de Saint-Amarin représenté par M. Charles WEHRLen propriétaire de la parcelle 0110/0005 section 22.

Par décision du 10 février 2026, le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, les conventions de servitude de passage de canalisation d'eau potable sur les terrains privés, sur la commune de FELLERING, suivant : Monsieur GRUNENWALD Claude propriétaire de la parcelle 0151/0004 section 8. M. DIBLING Michel, Alphonse, Adam et WIOLAND Jacqueline, Henriette propriétaires de la parcelle 0171/0024 section 8.

Par décision du 11 février 2026, le Président décide de signer une convention autorisant l'accès au ministère des Armées pour une manœuvre militaire sur la friche de Wildenstein, entre le lundi 16 et le samedi 21 février 2026.

Par décision du 17 février 2026, le Président décide de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin l'avenant n°1 du marché de travaux pour la mise en place d'un traitement de potabilisation des eaux du captages du Tunnel d'Urbès. Le montant initial du marché était de 1 959 972 € H.T, soit 2 351 966.40 € T.T.C. Le nouveau montant du marché est 1 984 070.50 € H.T. soit 2 380 884.60 € T.T.C. (soit un écart en plus de 1.21 % par rapport au montant initial TTC).

2. Décisions prises par le Bureau

Lors de sa séance du 14 janvier 2026, le Bureau a décidé :

DE DESIGNER Monsieur Jean-Marie GRUNENWALD pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

D'ADOPTER le procès-verbal du Bureau du 17 décembre 2026.

D'AUTORISER la signature de la convention conjointe entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de Guebwiller, la Communauté de Communes de la Vallée de St Amarin et le Syndicat mixte d'aménagement du massif Markstein Grand Ballon portant sur les investissements 2025.

D'AUTORISER la signature de la convention de partenariat entre la CCVSA et l'office de tourisme THANN-CERNAY pour le salon Festivitas de MULHOUSE.

D'APPROUVER le plan de communication 2026-2027 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association L'AmiCom' au titre de l'année 2026.

D'OCTROYER une subvention d'un montant de 488,34 € à M. Alexis FRANK pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel sur la construction située au 52 Grand Rue à Fellingring..

D'OCTROYER d'une subvention d'un montant de 2 760 € à la Commune de Fellingring pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel sur la construction située au 2 rue des Ecoles à Fellingring.

Lors de sa séance du 17 février 2026, le Bureau a décidé :

DE DESIGNER Monsieur José SCHRUFFENEGGER pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

D'ADOPTER le procès-verbal du Bureau du 14 janvier 2026.

DE CONTRACTER une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel pour un montant maximum de 1 500 000 €uros.

D'OCTROYER une subvention d'un montant de 1 216.96 € à Mme NAVILIAT Margot et M. IANNUSO Massimo pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel sur la construction située au 27 rue du 2 décembre à Ranspach.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 05 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 25 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 21
Conseillers absents : 16 dont 9 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Gérard FOURNIER, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Frédéric CAQUEL, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christianne WEISS, M. Charles WEHRLIN, M. Eric FUCHS, M. Ludovic MARINONI, Mme Joanie LUTZ, M. Jean-Léon TACQUARD.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Serge SIFFERLEN, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, M. Roger BRINGARD, M. Jean-Jacques SITTER.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Nadine ALBRECHT	à	M. Romain NUCCELLI
M. Frédéric CAQUEL	à	M. Jacques KARCHER
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Caroline ZAGALA
Mme Christianne WEISS	à	M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Charles WEHRLIN	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Eric FUCHS	à	M. Stéphane KUNTZ
M. Ludovic MARINONI	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0017 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU PRESIDENT

Le Président, Cyrille AST, rappelle que selon les dispositions de l'Article L. 2122-22 du CGCT, il convient de rendre compte des décisions prises par le Président et par le Bureau par délégation du Conseil communautaire.

VU l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par le Président et le Bureau par délégation du Conseil Communautaire

Le Secrétaire de séance



Claude KIRCHHOFFER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 05 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 25 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 21
Conseillers absents : 16 dont 9 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Gérard FOURNIER, M. José SCHRUEFFENEGGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Frédéric CAQUEL, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christianne WEISS, M. Charles WEHRLIN, M. Eric FUCHS, M. Ludovic MARINONI, Mme Joanie LUTZ, M. Jean-Léon TACQUARD.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Serge SIFFERLEN, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, M. Roger BRINGARD, M. Jean-Jacques SITTER.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
M. José SCHRUEFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Nadine ALBRECHT	à	M. Romain NUCCELLI
M. Frédéric CAQUEL	à	M. Jacques KARCHER
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Caroline ZAGALA
Mme Christianne WEISS	à	M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Charles WEHRLIN	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Eric FUCHS	à	M. Stéphane KUNTZ
M. Ludovic MARINONI	à	M. Cyrille AST

**DEL2026-0018 ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RENOVATION DU PARC DE
WESSERLING (68) – TRANCHE 3**

Depuis leur démarrage (2017 pour la tranche 0 et 2019 pour la tranche 1), les travaux du château ont été confrontés à des aléas techniques majeurs. Ces difficultés ont rendu nécessaire une réorientation du projet ainsi qu'une approche opérationnelle différente de celle prévue dans le permis de construire initial.

Bien que la livraison et la mise en service du bâtiment aient été effectives, certains éléments du permis initial n'ont pas été réalisés, en raison d'un ajustement financier qui s'est imposé en cours d'opération.

La poursuite des travaux restant à réaliser, demandés conjointement par la commune d'Husseren-Wesserling ainsi que par le CRMH par l'intermédiaire de MM. COJANOT et PEREIRA permettront la perception du reliquat des subventions allouées dans le cadre du permis initial.

Le montant cumulé des soldes de subventions de la DRAC et de la Région s'élève à **96 804,61 €**. Leur versement est conditionné à l'obtention d'un **certificat de conformité établi par la DRAC**.

À cet effet, quatre lots distincts ont été publiés afin de permettre la réalisation des interventions prévues dans le cadre du permis modificatif déposé, dont l'objectif est de rendre l'édifice conforme au permis de construire initial.

Les travaux concernés portent notamment sur :

- les interventions liées aux vérandas ;
- la pose des tavaillons sur les façades ;
- la mise en peinture des façades ;
- les travaux sur les emmarchements des perrons ;
- la réalisation du soubassement de la façade Nord-Ouest.

Estimation en phase APD Coûts globaux : 33 628,39 € TTC +279 600 = **313 228,39 € TTC**, soit **261 023 € HT (y compris MO)**

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 janvier 2026 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes (<http://stamarin.e-marchespublics.com>), et au BOAMP « supérieur à 90 000 € ».

Les entreprises étaient invitées à remettre leurs offres pour le 13 février 2026 à 10h00.

Ce marché public est alloté comme suit :

Lot 1 : Maçonnerie – Pierre de taille

Lot 2 : Serrurerie – Métallerie patrimoniale

Lot 3 : Couverture - Zinguerie

Lot 4 : Peinture ravalement de façade

9 offres sont parvenues à la Communauté de Communes.

Celles-ci ont été transmises à Monsieur Jean-Luc ISNER, architecte du patrimoine, notre maître d'œuvre sur cette opération, pour analyse, en collaboration avec Monsieur Eric DIESTSCH, chargé de suivi des chantiers.

Les critères d'attribution prévus au marché étaient les suivants :

- **Valeur technique de l'offre : 40 %**
 - 10 % qualifications et/ou expérience dans la restauration de monuments historiques ou de bâtiments patrimoniaux
 - 10 % composition de l'équipe dédiée au chantier, chef de chantier identifié dans le mémoire technique
 - 10% : matériaux utilisés
 - 10 % : Exposé des techniques utilisées pour les travaux de restauration au regard de la préservation du patrimoine
- **Prix des prestations : 40 %**
- **Délai de réalisation : 20 %.**

Les travaux prévus dans le cadre du permis de construire initial pourraient faire l'objet d'une **négociation complémentaire auprès des services du CRMH (DRAC)**.

Cette démarche consisterait à **supprimer l'option relative aux travaux de peinture de la façade Ouest**, ainsi que la réfection de 2 marquise et perrons au lieu de 3, afin d'envisager une **réduction ciblée du programme de travaux initialement prévu**.

Des options de travaux ont été présentées lors de la réunion du Bureau du 17 février 2026.

C'est l'option C qui a été retenue : 2 Perrons, 2 Marquises ; Frais de MOE : coût estimatif suite à la mise au point prévue : 177 768.15 €TTC.

Une mise au point sera proposée aux entreprises retenues afin de suivre l'avis du bureau du 17/02. Cette mise au point permettra de réaliser deux marquises sur les trois prévues à l'initiale. A l'issue de cette mise au point, les éléments financiers seront présentés à un prochain bureau pour information.

Après analyse et au regard des critères d'attribution, les candidats retenus sont :

Lot n°	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	CHANZY-PARDOUX 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	33 342,20	40 010,64
2	ALSACIENNE DE METALLERIE 67520 MARLENHEM	103 470,00	124 164,00
3	ETS GILBERT BURGUNDER 68820 KRUTH	24 962,50	29 955,00
4	Déclaré sans suite, suite à la décision du Bureau du 17 février 2026		

VU le code de la commande publique article L2123-1 ;
VU l'avis favorable du Bureau du 17 février 2026 portant sur la poursuite des travaux
(option C retenue) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide

D'ATTRIBUER le marché comme suit :

Lot n°	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	CHANZY-PARDOUX 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	33 342,20	40 010,64
2	ALSACIENNE DE METALLERIE 67520 MARLENHEM	103 470,00	124 164,00
3	ETS GILBERT BURGUNDER 68820 KRUTH	24 962,50	29 955,00
4	Déclaré sans suite, suite à la décision du Bureau du 17 février 2026		

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à celui-ci y compris toutes mises au point à l'exécution du présent marché.

DIT que les dépenses seront imputées sur le chapitre 23 du budget Principal où les crédits nécessaires sont inscrits.

Le Secrétaire de séance



Claude KIRCHHOFFER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 05 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 25 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 21
Conseillers absents : 16 dont 9 avec procuration
Nombre de votants : 30

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Gérard FOURNIER, M. José SCHRUEFFENEGGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Frédéric CAQUEL, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christianne WEISS, M. Charles WEHRLen, M. Eric FUCHS, M. Ludovic MARINONI, Mme Joanie LUTZ, M. Jean-Léon TACQUARD.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Serge SIFFERLEN, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, M. Roger BRINGARD, M. Jean-Jacques SITTER.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
M. José SCHRUEFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Nadine ALBRECHT	à	M. Romain NUCCELLI
M. Frédéric CAQUEL	à	M. Jacques KARCHER
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Caroline ZAGALA
Mme Christianne WEISS	à	M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Charles WEHRLen	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Eric FUCHS	à	M. Stéphane KUNTZ
M. Ludovic MARINONI	à	M. Cyrille AST

**DEL2026-0019 PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN CONCERNANT LE
PROJET DE FERMETURE DE L'ANTENNE DE THANN DE IFSI**

Monsieur Cyrille Ast, Président, informe que la Région Grand Est a pris de façon unilatérale et sans concertation avec la ville de Thann et le GHRMSA, la suppression de la promotion 2026 des étudiants en première année de soins infirmiers à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Thann.

Cette décision apparaît en fort décalage avec les besoins de notre territoire qui fait face à un fort déclin de sa démographie médicale. La totalité du territoire du PETR est classé en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) par l'ARS depuis le 1er janvier 2026,

Depuis le début de ce mandat, notre territoire se mobilise sur le sujet de l'accès aux services de santé.

Les établissements d'accueil des personnes âgées représentent les principaux employeurs dans nos vallées, sans parler des structures médico-sociales ou hospitalières qui ont besoin de personnel qualifié en soins infirmiers. Près de 300 personnels en soins infirmiers exercent sur le territoire.

Au niveau de la CCSVA et face à la désertification médicale accrue, tous les élus communautaires ont travaillé, au cours de ce mandat, sur l'installation de deux maisons de santé pluri disciplinaires situées respectivement à Saint Amarin et Husseren Wesserling afin de proposer une offre de soins élargie à tous les habitants de la Vallée. La maison de santé, située à Saint Amarin est ouverte depuis mai 2025 et la seconde ouvrira ses portes en novembre prochain.

L'antenne de l'IFSI de Thann a le grand avantage d'être attractif pour des étudiants issus du territoire ou de sa proximité. Ce sont donc autant de professionnels susceptibles de s'établir sur ce territoire rural.

La suppression annoncée de la promotion 2026, apparaît comme une réelle menace pour l'attractivité de notre territoire et les conditions de vie de ses habitants.

Les élus appellent donc à la révision de cette décision pour que notre territoire puisse continuer à vivre et se développer avec l'appui de la Région Grand Est.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER la motion de soutien telle que présentée ci-dessus ;

DE TRANSMETTRE cette motion de soutien à la Région Grand EST, à la collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et à l'institut de formation aux soins infirmiers.

Le Secrétaire de séance



Claude KIRCHHOFFER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST

Voix POUR : 30
Voix CONTRE : /
ABSTENTION : /



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800205-20260305-DEL2026-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2026

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire : rappel du cadre réglementaire

- ✓ La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).
- ✓ Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la collectivité et leur permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il devra répondre au mieux aux préoccupations des habitants, tout en intégrant le contexte national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.
- ✓ Le débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget, et doit se faire à l'appui d'un Rapport d'Orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.
- ✓ **Il comporte :**
 - Une analyse des grands équilibres financiers (recettes, dépenses, épargne brute, capacité de désendettement).
 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.
 - Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette.
 - Les orientations fiscales, incluant une réflexion sur les taux d'imposition ou la fiscalité locale. L'évolution des niveaux de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement.

Une préparation budgétaire 2026 qui s'inscrit dans un contexte incertain

CONTEXTE ECONOMIQUE

✓ Au niveau international

La préparation du budget 2026 intervient dans un environnement international toujours marqué par une forte incertitude. La croissance mondiale demeure modérée, dans un contexte de ralentissement du commerce international et de conditions financières plus strictes qu'au cours de la décennie précédente.

Si l'inflation a nettement diminué par rapport aux niveaux atteints en 2022 et 2023, les banques centrales ont maintenu une politique monétaire prudente. Les taux d'intérêt restent ainsi durablement plus élevés, ce qui renchérit le coût du financement des États et pèse sur l'investissement public et privé.

Par ailleurs, les tensions géopolitiques persistantes, notamment aux frontières de l'Europe et au Moyen-Orient, continuent d'alimenter une forme d'instabilité économique et budgétaire. Elles contribuent également à la hausse des dépenses de défense et de sécurité dans de nombreux pays européens.

Enfin, les grandes transitions en cours — écologique, énergétique, numérique et industrielle — exigent des investissements importants à l'échelle mondiale. Ces besoins structurants s'inscrivent dans un contexte budgétaire contraint et renforcent les arbitrages financiers auxquels les États sont confrontés.

Dans cet environnement international incertain et exigeant, les marges de manœuvre des finances publiques demeurent limitées, ce qui explique l'orientation de consolidation budgétaire retenue dans la loi de finances pour 2026.

Une préparation budgétaire 2026 qui s'inscrit dans un contexte incertain

✓ Au niveau national

La préparation du budget 2026 intervient dans un environnement national marqué par un effort de redressement des finances publiques. Après plusieurs années de crises successives — sanitaire, énergétique et inflationniste — les comptes publics demeurent fortement dégradés.

La dette publique se maintient à un niveau élevé, proche de 110 % du produit intérieur brut. Dans le même temps, la hausse des taux d'intérêt engagée depuis 2022 a considérablement alourdi la charge de la dette de l'État. Les intérêts constituent désormais l'un des premiers postes de dépenses budgétaires, réduisant les marges de manœuvre disponibles pour financer les politiques publiques.

Sur le plan économique, la croissance reste modérée. Si l'inflation a nettement ralenti par rapport aux pics observés en 2022 et 2023, ses effets persistent sur les coûts des services publics, des travaux et de l'énergie. Les perspectives de recettes fiscales progressent ainsi à un rythme plus contenu que les années précédentes.

Dans ce contexte, la loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de consolidation budgétaire visant à réduire progressivement le déficit public et à stabiliser la dette. L'objectif affiché par l'État est de revenir sous le seuil de 3 % de déficit public dans les prochaines années, conformément aux engagements européens de la France.

Cette orientation se traduit par une volonté de maîtrise de la dépense publique et par un effort partagé entre l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales. Si les grandes dotations sont globalement stabilisées, plusieurs mesures impactent indirectement les budgets locaux, notamment à travers la maîtrise de la dynamique de certaines ressources fiscales nationales et la progression des charges, en particulier sociales.

Ainsi, le budget 2026 s'inscrit dans un environnement contraint, caractérisé par une vigilance accrue sur l'évolution des dépenses et des recettes. Pour les collectivités, il implique de poursuivre une gestion rigoureuse, tout en préservant la capacité d'investissement et la qualité des services rendus à la population.

Éléments généraux de la loi de finances 2026 qui concernent les collectivités

- ✓ L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI augmentera de 90 millions d'euros (+5,1%).
- ✓ Amputation nette des crédits du Fonds vert en 2025 et stabilisation en 2026.
- ✓ L'enveloppe de DETR devrait rester en 2026 au même niveau qu'en 2025
- ✓ Le taux de FCTVA initialement prévu à la baisse restera inchangé en 2026 ainsi que l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement.
- ✓ Maîtrise de la dynamique des fractions de TVA affectées aux collectivités qui serait écrêtée du niveau de l'inflation.
- ✓ Hausse du taux de cotisation à la CNRACL de + 3 points par an pendant 4 ans.
- ✓ Taxe sur les friches commerciales : prévoit que les communes et EPCI puissent n'établir la taxe sur les friches commerciales que dans les zones visées par une opération de revitalisation du territoire (ORT).
- ✓ Minoration du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle selon les territoires.
- ✓ Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) est reconduit à hauteur de 500 millions d'euros en 2026 répartis entre communes et EPCI.
- ✓ Décalage du calendrier de mise en oeuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.
- ✓ Majoration des tarifs d'IFER pour les centrales de production électrique d'origine photovoltaïque installées avant 2021.

Analyse financière rétrospective du budget principal

2020-2025

Les dépenses et recettes de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011 - Charges à caractère général	638 411,55	694 761,81	874 250,82	1 269 851,49	765 152,75	543 556,61
012 - Dépenses de personnel	1 760 352,32	1 796 352,36	1 843 085,19	2 010 969,36	1 908 618,37	1 743 390,51
014 - Atténuations de produits	956 924,12	982 350,72	925 955,76	1 055 448,63	1 083 217,36	1 014 651,46
65 - Autres charges de gestion courantes	1 364 464,48	1 128 803,81	1 293 762,31	980 772,21	1 250 690,27	1 404 892,22
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	4 720 152,47	4 602 268,70	4 937 054,08	5 317 041,69	5 007 678,75	4 706 490,80
66 - Charges financières	46 053,49	45 005,82	43 480,83	55 919,97	80 622,85	70 347,70
67 - Charges exceptionnelles	241,62	500,00	3 883,85	79 048,33	8 119,86	0,00
68 - Dotations aux provisions	225 000,00	175 000,00	175 000,00	176 110,87	61 769,55	100 280,81
Dépenses réelles de fonctionnement	4 991 447,58	4 822 774,52	5 159 418,76	5 628 120,86	5 158 191,01	4 877 119,31
675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	728,57	14 135,59		1 093,22	0,00
676 - Différences positives sur réalisations			1 000,00		103,58	0,00
68 - Dotations aux amortissements	451 048,08	498 839,58	491 720,95	472 186,96	477 901,29	369 793,05
Autres dépenses de fonctionnement d'ordre	19 415,72	19 415,72	0,00	19 415,72	19 415,72	19 415,72
Dépenses d'ordre de fonctionnement	470 463,80	518 983,87	506 856,54	491 602,68	498 513,81	389 208,77
Dépenses totales de fonctionnement	5 461 911,38	5 341 758,39	5 666 275,30	6 119 723,54	5 656 704,82	5 266 328,08
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013 - Atténuations de charges	108 186,80	140 721,80	62 266,62	96 508,37	15 354,28	46 755,16
70 - Produit des services	511 642,03	501 706,82	607 227,07	689 599,00	580 392,34	561 838,15
73 - Impôts et taxes	3 555 126,33	3 253 043,13	3 516 882,09	3 551 628,44	3 892 402,03	3 869 836,93
74 - Dotations et participations	1 343 978,08	1 268 996,06	1 329 322,13	1 633 103,76	1 514 920,55	1 479 299,89
75 - Autres produits de gestion courante	95 137,04	57 340,40	84 335,37	80 052,73	96 973,94	110 427,56
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	5 614 070,28	5 221 808,21	5 600 033,28	6 050 892,30	6 100 043,14	6 068 157,69
76 - Produits financiers	8,40	25,17	7,80	19,80	18,00	16,50
77 - Produits exceptionnels	42 122,76	1 448,67	40 906,83	65 582,65	8 189,70	2 676,88
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	500,00	0,00	55 000,00	1 574,11
Recettes réelles de fonctionnement	5 656 201,44	5 223 282,05	5 641 447,91	6 116 494,75	6 163 250,84	6 072 425,18
722 - Immobilisations corporelles	38 949,00	33 364,60	69 508,23	52 995,35	63 579,81	65 042,86
775 - Produits de cessions d'immobilisations					400,00	0,00
776 - Différences sur réalisations		128,57	1 485,59	0,00	796,80	0,00
777 - Quote part des subventions versées	88 360,38	102 055,92	101 511,59	63 844,38	64 044,35	34 507,36
79 - Transferts de charges						
Recettes totales de fonctionnement	5 783 510,82	5 358 831,14	5 813 953,32	6 233 334,48	6 292 071,80	6 171 975,40
RESULTAT de fonctionnement (Recettes-Dépenses)	321 599,44	17 072,75	147 678,02	113 610,94	635 366,98	905 647,32
CAF BRUTE	928 702,86	608 272,13	712 387,38	717 480,11	1 076 102,41	1 359 055,43
CAF NETTE	503 790,40	264 460,77	345 793,20	297 404,42	636 992,42	1 002 770,09

Compte de résultat CCVSA 2025

Charges		Produits	
Achats	203 967,01	Produits des services, du domaine et ventes diverse	561 838,15
Services extérieurs	183 346,98	Travaux en régie	65 042,86
Autres services extérieurs	153 100,48	Impôts et taxes	2 855 185,47
Impôts et taxes	3 142,14	Dotations, subventions et participations	1 479 299,89
Charges de personnel et frais assimilés	1 696 635,35	Autres produits de gestion courante	110 427,56
Autres charges de gestion courante	1 404 892,22	Produits financiers	16,50
Charges financières	70 347,70	Produits exceptionnels	37 184,24
Charges exceptionnelles	0,00	Reprises sur provisions	1 574,11
Dotations aux amortissements	389 208,77		
Dotations aux provisions et dépréciations	100 280,81		
Total	4 204 921,46	Total	5 110 568,78
Résultat (excédent)	905 647,32		
Total général	5 110 568,78	Total général	5 110 568,78

Commentaires :

Le résultat 2025 de 905 K€ est en augmentation de 43% en un an.
Il s'agit du meilleur résultat enregistré par la CCVSA depuis son existence.

Analyse évolution CR CCVSA

Années	Résultat	Variation annuelle
2017	133 743,94	-64%
2018	225 164,38	68%
2019	138 708,51	-38%
2020	321 599,44	132%
2021	17 072,75	-95%
2022	147 678,02	765%
2023	113 610,94	-23%
2024	635 366,98	459%
2025	905 647,32	43%

Analyse et évolution du résultat CCVSA 2025

Charges	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Achats	203 967,01	434 082,87	663 562,43	448 521,44	396 119,24	336 673,03
Services extérieurs	183 346,98	168 791,59	221 981,84	145 893,66	155 202,85	144 596,42
Autres services extérieurs	153 100,48	155 473,11	381 164,97	276 775,15	138 984,28	155 029,10
Impôts et taxes	3 142,14	6 754,92	3 082,25	3 060,57	4 407,07	2 113,00
Charges de personnel et frais assimilés	1 696 635,35	1 893 314,35	1 914 520,99	1 780 818,57	1 655 663,31	1 652 165,52
Autres charges de gestion courante	1 404 892,22	1 250 690,27	980 772,21	1 293 762,31	1 128 819,43	1 364 464,48
Charges financières	70 347,70	80 622,85	55 919,97	43 480,83	45 005,82	46 053,49
Charges exceptionnelles	0,00	9 316,66	79 048,33	19 019,44	1 228,57	241,62
Dotations aux amortissements	389 208,77	497 317,01	491 602,68	491 720,95	518 255,30	470 463,80
Dotations aux provisions et dépréciations	100 280,81	61 769,55	176 110,87	175 000,00	175 000,00	225 000,00
Total	4 204 921,46	4 558 133,18	4 967 766,54	4 678 052,92	4 218 685,87	4 396 800,46

Commentaires :

Globalement, les charges diminuent de 7%.

→ les achats ont été divisé par deux (baisse de la consommation des fluides : fermeture piscine).

→ des services extérieurs qui diminuent de 3%

→ des charges de personnel en baisse de 10%, conséquence de la fermeture momentanée de la piscine.

→ Augmentation de 12% des charges de gestion courante (subvention d'équilibre au budget enfance plus importante).

→ Près de 10 K€ de charges financières en moins (emprunt réalisé mais décalage de paiement des intérêts + baisse du taux du livret A).

Analyse et évolution du résultat CCVSA 2025

Produits	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Produits des services, du domaine et ventes	561 838,15	580 392,34	689 599,00	607 227,07	501 706,82	511 642,03
Travaux en régie	65 042,86	63 579,81	52 995,35	69 508,23	33 364,60	38 949,00
Impôts et taxes	2 855 185,47	2 809 184,67	2 496 179,81	2 590 926,33	2 270 692,41	2 598 202,21
Dotations, subventions et participations	1 479 299,89	1 514 920,55	1 633 103,76	1 329 322,13	1 268 996,06	1 343 978,08
Autres produits de gestion courante	110 427,56	96 973,94	80 052,73	84 335,37	57 340,40	95 137,04
Produits financiers	16,50	18,00	19,80	7,80	25,17	8,40
Produits exceptionnels	37 184,24	73 430,85	129 427,03	143 904,01	103 633,16	130 483,14
Total	5 110 568,78	5 193 500,16	5 081 377,48	4 825 730,94	4 235 758,62	4 718 399,90

Commentaires :

- Globalement, les produits baissent de 1,5%
- Baisse des dotations et subventions d'environ 2%
- Hausse des recettes fiscales de 1,6%

Soldes intermédiaires de gestion

Comptes de gestion				Soldes intermédiaires de gestion	
Produits	Montant	Charges	Montant	Solde	2025
Ventes de marchandises	0	Coût d'achat des marchandises vendues		Marge commerciale	0
Production vendue	561 838	Déstockage de production			
Production stockée					
Production immobilisée	65 043				
Total	626 881	Total		Production de l'exercice	626 881
Marge commerciale	0	Consommation de l'exercice	540 414		
Production de l'exercice	626 881				
Total	626 881	Total	540 414	Valeur ajoutée	86 467
Valeur ajoutée	86 467	Impôts, taxes et versements assimilés	3 142		
Impôts et taxes nets	2 855 185	Charges de personnel	1 696 635		
Subventions d'exploitation	1 479 300				
Total	4 420 952	Total	1 699 777	Excédent brut (ou insuffisance) d'exploitation	2 721 174
Excédent brut d'exploitation	2 721 174	Insuffisance brute			
Reprises et transferts de charges d'exploitation	1 574	Dotations aux amortissements et aux	489 490		
Autres produits	110 428	Autres charges	1 404 892		
Total	2 833 176	Total	1 894 382	Résultat d'exploitation	938 794
Résultat d'exploitation (	938 794	Résultat d'exploitation (			
Produits financiers	17	Charges financières	70 348		
Total	938 811	Total	70 348	Résultat courant avant	868 463
Produits exceptionnels	37 184	Charges exceptionnelles		Résultat exceptionnel	37 184
Résultat courant avant impôts (bénéfice)	868 463	Résultat courant avant impôts (perte)			
Résultat exceptionnel	37 184	Résultat exceptionnel			
		Participation des salariés			
		Impôts sur les bénéfices			
Total	905 647	Total		Résultat de l'exercice	905 647
Produits des cessions d'éléments d'actif		Valeur comptable des éléments d'actif cédés		Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	

Commentaires :

Les SIG expliquent la formation du résultat.

Analyse et évolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

SIG	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Production de l'exercice	626 881	643 972	742 594	676 735	535 071	550 591
Valeur ajoutée	86 467	- 114 375	- 524 115	- 194 455	- 155 235	- 85 708
EBE	2 721 174	2 309 661	1 687 565	1 941 914	1 724 383	2 202 194
Résultat d'exploitation	938 794	651 858	119 132	66 266	- 40 351	237 403
Résultat courant	868 463	571 253	63 232	22 793	- 85 332	191 358
Résultat exceptionnel	37 184	64 114	50 379	124 885	102 405	130 242
Résultat de l'exercice	905 647	635 367	113 611	147 678	17 073	321 599

Commentaires :

→ le résultat d'exploitation est en augmentation de + 44% en un an = résultat de l'ensemble de notre activité hors éléments financiers et exceptionnels.

CAF 2025

EBE	2 721 174
+ Transferts de charges d'exploitation (791)	-
+ Autres produits d'exploitation (75)	110 428
- Autres charges d'exploitation (65)	1 404 892
+ Produits financiers encaissables (76, 796 sauf 786)	17
- Charges financières décaissables (66 sauf 686)	70 348
+ Produits exceptionnels encaissables (77, 797 sauf 775, 777, 787)	2 677
- Charges exceptionnelles décaissables (67 sauf 675, 687)	-
CAF	1 359 055

Résultat	905 647
+ Charges calculées (681, 686, 687)	489 490
- Produits calculés (781, 786, 787 et 777)	36 081
+ ou - résultat de cession sur éléments d'actif (-775 + 675)	-
CAF	1 359 055

Commentaires :

→ indicateur important;
→ permet le remboursement en capital des emprunts et de financer les investissements.

Analyse et évolution de la CAF

	2025	2024	2023	2022	2021
EBE	2 721 174	2 309 661	1 687 565	1 941 914	1 724 383
+ Transferts de charges d'exploitation (791)	-	-	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation (75)	110 428	96 974	80 053	84 335	57 340
- Autres charges d'exploitation (65)	1 404 892	1 250 690	980 772	1 293 762	1 128 819
+ Produits financiers encaissables (76, 796 sauf 786)	17	18	20	8	25
- Charges financières décaissables (66 sauf 686)	70 348	80 623	55 920	43 481	45 006
+ Produits exceptionnels encaissables (77, 797 sauf 775, 777, 787)	2 677	8 987	65 583	28 742	977
- Charges exceptionnelles décaissables (67 sauf 675, 687)	-	8 223	79 048	4 884	500
CAF	1 359 055	1 076 102	717 480	712 873	608 401
Résultat	905 647	635 367	113 611	147 678	17 073
+ Charges calculées (681, 686, 687)	489 490	559 087	667 714	666 721	693 255
- Produits calculés (781, 786, 787 et 777)	36 081	119 044	63 844	102 012	102 056
+ ou - résultat de cession sur éléments d'actif (-775 + 675)	-	693	-	486	129
CAF	1 359 055	1 076 102	717 480	712 873	608 401

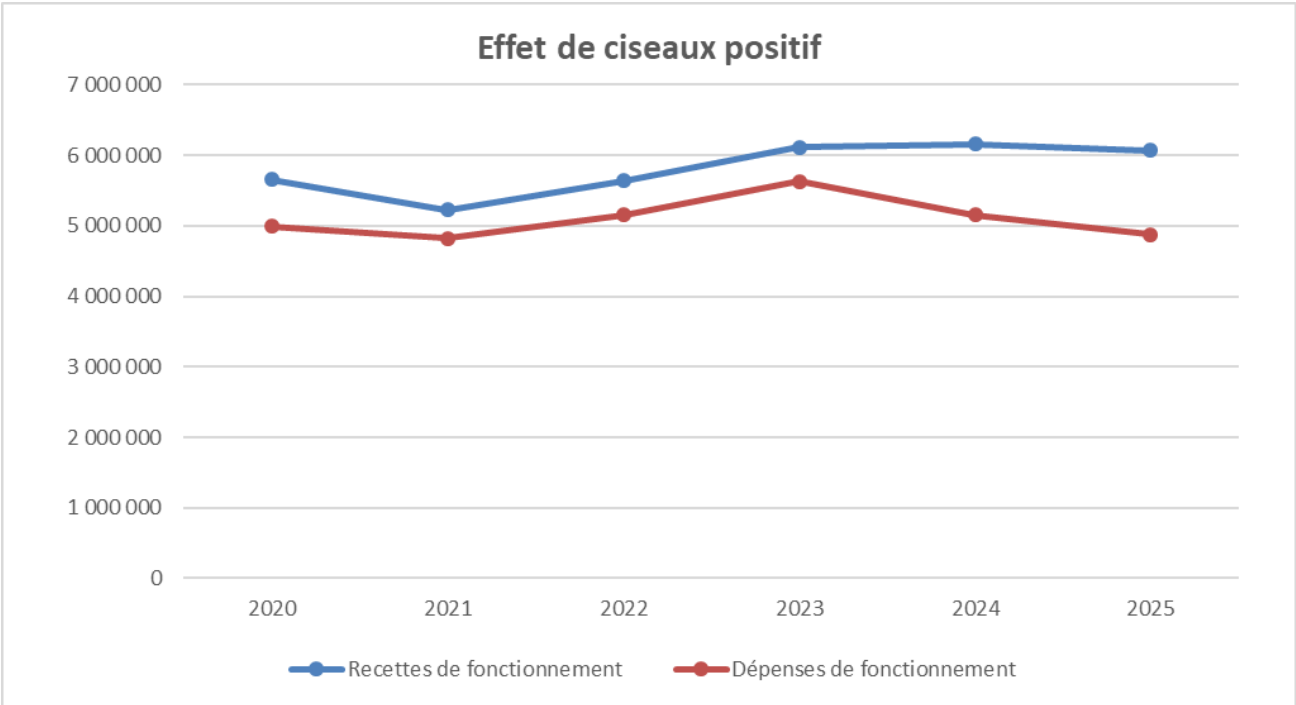
Commentaires :

→ la CAF a augmenté de 26% en un an;

→ c'est le plus haut niveau jamais atteint à la CCVSA : environ 1 359 000 €.

Mesure de l'effet de ciseaux

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	5 656 201	5 223 282	5 641 448	6 116 495	6 163 251	6 072 425
Dépenses de fonctionnement	4 991 448	4 822 775	5 159 419	5 628 121	5 158 191	4 877 119

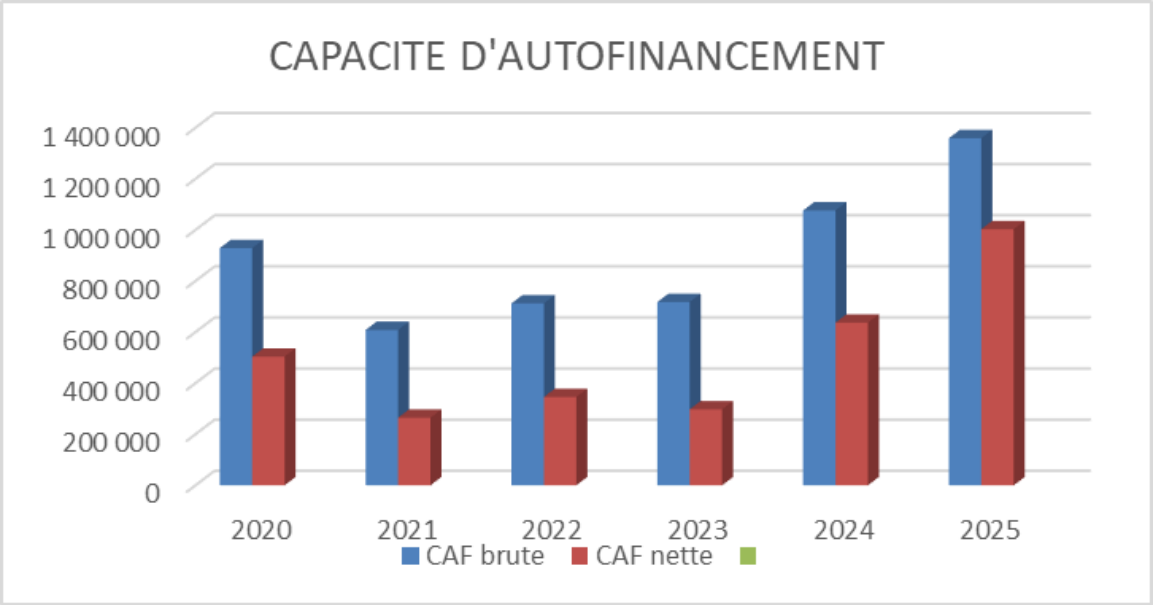


L'effet de ciseaux désigne une situation où deux grandeurs évoluent de façon inverse.

On constate un effet de ciseaux positif résultant d'une maîtrise des charges. Ainsi, les recettes progressent plus rapidement que les dépenses, ce qui permet une amélioration de l'épargne et de la capacité d'investissement. Cela donne une marge de manœuvre financière à la collectivité qui peut ainsi mieux gérer son budget et anticiper l'avenir.

CAF brute et CAF nette

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	4 630 040	4 132 974	4 708 584	5 017 533	5 073 952	5 074 487
Dépenses réelles de fonctionnement	3 701 337	3 524 702	3 996 196	4 300 053	3 997 850	3 715 432
Capacité d'autofinancement brute	928 703	608 272	712 387	717 480	1 076 102	1 359 055
Taux d'épargne brute	16,42%	11,65%	12,63%	11,73%	17,46%	22,38%
Capacité d'autofinancement nette	503 790	264 461	345 793	297 404	636 992	1 002 770
Taux d'épargne nette	8,91%	5,06%	6,13%	4,86%	10,34%	16,51%



La **CAF brute** reflète la capacité de la collectivité à dégager des ressources à partir de son activité de fonctionnement pour financer ses investissements ou rembourser sa dette hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements .

La **CAF nette** est obtenue en déduisant de la CAF brute les remboursements en capital de la dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Bilan fonctionnel 2025

Emplois stables	33 995 119,03	Ressources stables	38 746 543,85
Immobilisations brutes	33 995 119,03	Capitaux propres	24 857 520,32
		Provisions pour risques et charges	2 060 000,00
		Amortissements et provisions	3 352 308,00
		Dettes financières	8 476 715,53
Actif circulant	6 600 739,97	Passif circulant	3 814 808,92
Créances sur redevables et comptes rattachés	19 079,56	Dettes fournisseurs	95 388,71
Créances sur entités publiques	531 853,63	Dettes fiscales et sociales	2 107,04
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	3 250 247,76	Dettes envers l'état et les collec publ	
Créances correspondant à op° pour tiers	469 023,74	Dettes sur budgets annexes	2 730 067,43
Autres créances	2 203 384,02	Dettes correspondant à op° pour tiers	430 345,62
Comptes de régularisation	127 151,26	Autres dettes	474 676,46
		Dettes sur immobilisations	0,00
		Comptes de régularisation	82 223,66
Trésorerie active	1 965 493,77	Trésorerie passive	0,00
Disponibilités	1 915 493,77		
Avances de trésorerie	50 000,00		
Total	42 561 352,77	Total	42 561 352,77

Commentaires :

L'actif de la CCVSA est de 42M€ (après régularisations).

Les ressources stables financent les emplois stables.

Analyse fonctionnelle 2025

	2025	2024	2023	2022	2021
Ressources stables	38 746 543,85	35 156 710,21	33 663 378,97	31 886 577,15	30 080 874,68
Emplois stables	33 995 119,03	33 753 012,38	32 075 952,17	28 941 406,27	27 886 954,62
FRNG	4 751 424,82	1 403 697,83	1 587 426,80	2 945 170,88	2 193 920,06
Actif circulant	6 600 739,97	7 929 728,39	8 059 499,81	9 096 584,07	7 746 553,80
Passif circulant	3 814 808,92	10 326 699,15	11 863 754,27	8 566 457,95	6 632 446,08
BFR	2 785 931,05	-2 396 970,76	-3 804 254,46	530 126,12	1 114 107,72
Trésorerie active	1 965 493,77	3 800 668,59	5 391 681,26	2 415 044,76	1 079 812,34
Trésorerie passive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TN	1 965 493,77	3 800 668,59	5 391 681,26	2 415 044,76	1 079 812,34
FRNG	4 751 424,82	1 403 697,83	1 587 426,80	2 945 170,88	2 193 920,06
BFR	2 785 931,05	-2 396 970,76	-3 804 254,46	530 126,12	1 114 107,72
TN	1 965 493,77	3 800 668,59	5 391 681,26	2 415 044,76	1 079 812,34

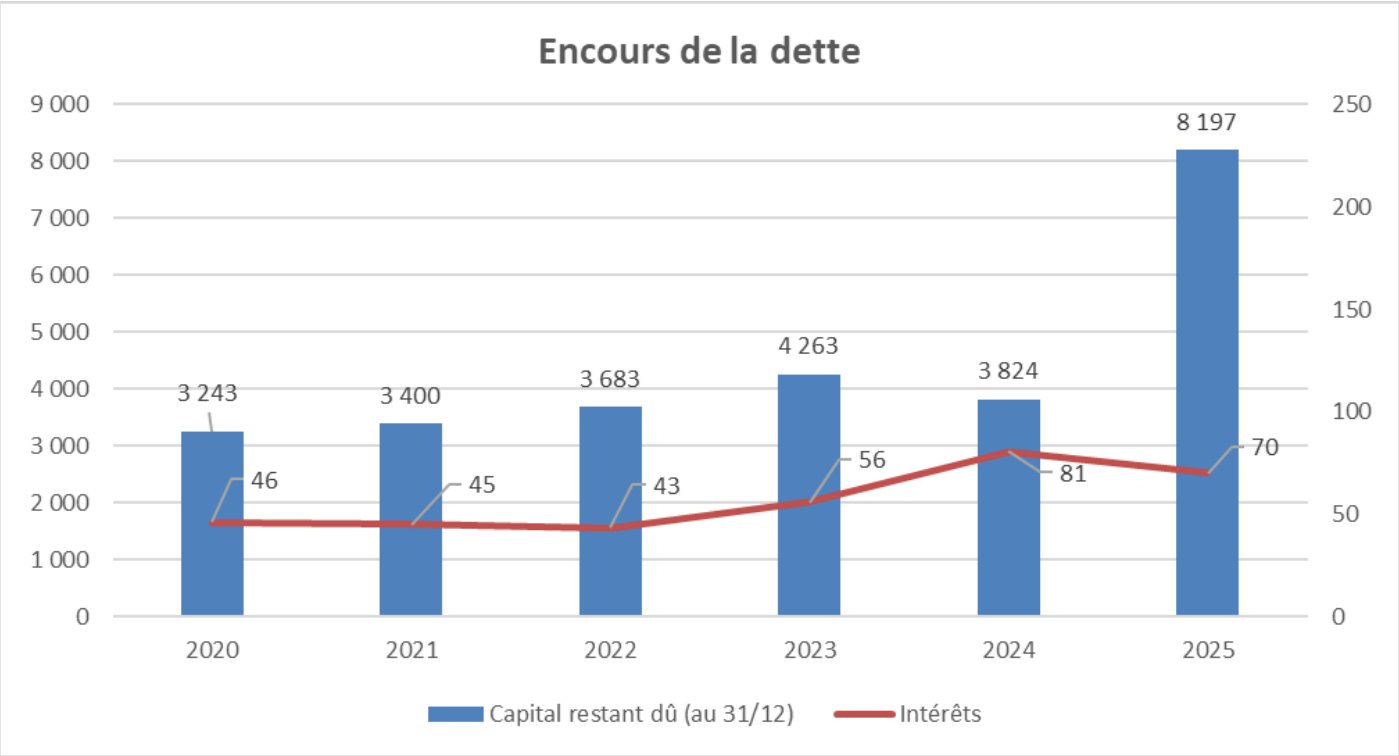
Commentaires :

- Le Fonds de Roulement Net Global (FRNG) $\approx$ 4,7 M° € soit multiplié par 3 en un an.
- Besoin en Fonds de Roulement (BFR) = besoin de financement d'environ 2,7 M°.
- FRNG - BFR = trésorerie $\approx$ 2 M° € au 31/12/2025 = trésorerie globale tous budgets confondus.

L'endettement

Encours de dette et intérêts

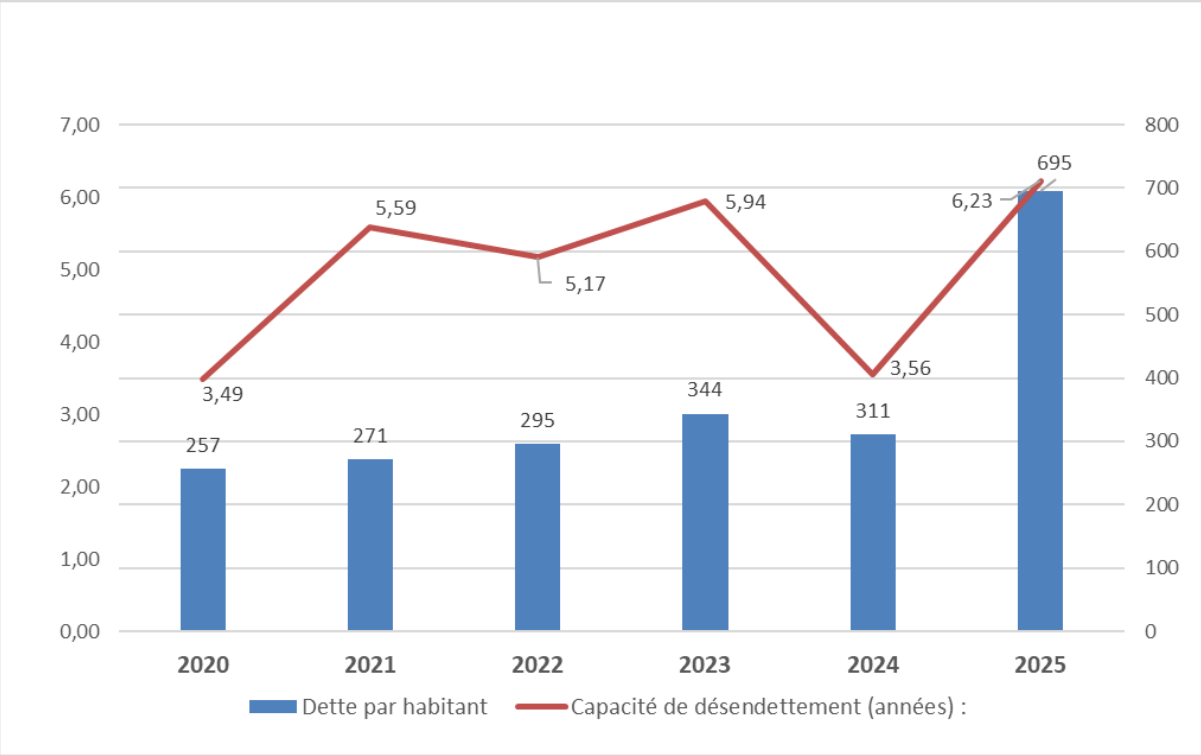
En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû (au 31/12)	3 243 396	3 399 585	3 682 991	4 262 915	3 823 805	8 197 127
Evolution en %	-11,58%	4,82%	8,34%	15,75%	-10,30%	114,37%
Intérêts	46 053	45 006	43 481	55 920	80 623	70 348
Evolution en %	-1,22%	-2,27%	-3,39%	28,61%	44,18%	-12,74%



La CCVSA a contractué en 2025 deux emprunts d’une durée de 25 ans auprès de la Banque des Territoires pour un montant total de 4 999 740 €.

L'endettement

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette par habitant	257	271	295	344	311	695
Evolution en %	-11,06%	5,51%	8,82%	16,40%	-9,55%	123,58%
Capacité de désendettement (années)	3,49	5,59	5,17	5,94	3,56	6,23
Evolution en %	-32,80%	60,03%	-7,50%	14,92%	-40,16%	75,21%



Ratio de capacité de désendettement : c'est un indicateur de solvabilité. Elle est de 6,2 années pour la CCVSA au 31/12/2025. Cet indicateur permet de répondre à la question suivante : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.

La dette par habitant s'élève à **695 €**.

Le produit des impositions directes par rapport à la population

	2022	2023	2024	2025
Population INSEE	12 474	12 404	12 301	12 168
Evolution en %		-0,56%	-0,83%	-1,08%
Produits des impositions directes (ratio 2)	1 636 743	1 720 580	1 929 937	1 968 783
Ratio produit / population (ratio 2) en euros / habitant	131	139	157	162
Produits des impositions directes * (ratio 2bis)	1 191 120	1 074 458	1 326 439	1 336 193
Ratio produit / population (ratio 2bis) en euros / habitant	95	87	108	110

** y compris la fiscalité reversée aux communes*

Ratio 2 : ce ratio mesure l'importance des recettes émanant du contribuable en euros par habitant.

Le ratio de la CCVSA est de **162 €/habitant** alors que la moyenne observée pour les collectivités de notre strate est de 227 €/h.

Ratio 2 bis : en plus des impositions directes, ce ratio intègre la fiscalité reversée.

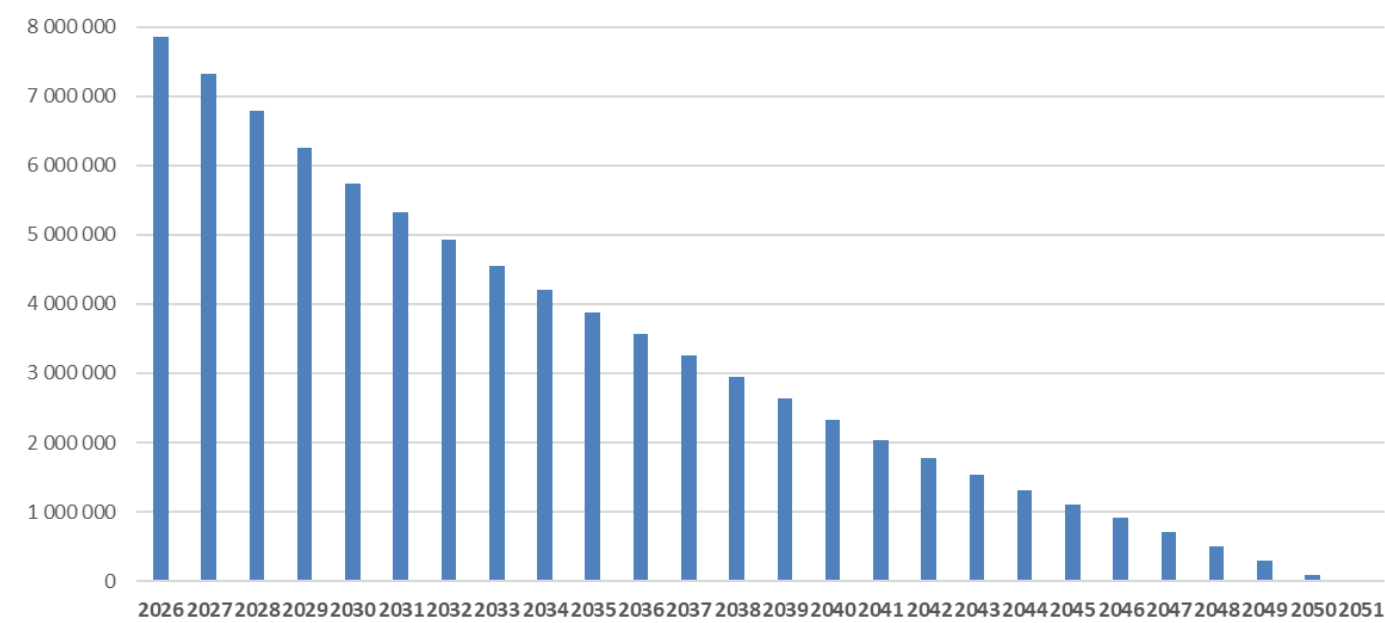
Le ratio de la CCVSA est de **110 €/h** alors que la moyenne observée pour les collectivités de notre strate est de 129 €.

Etat de la dette

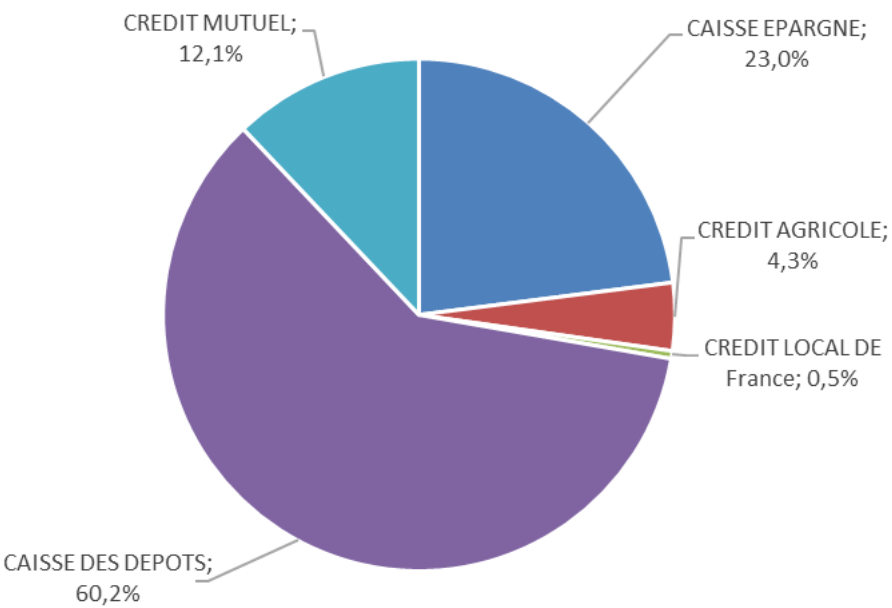
Elle est constituée de 14 emprunts, 10 à taux fixe et 4 à taux variable.

Cette dette ne comporte aucun emprunt toxique et aucun emprunt indexé sur le franc suisse.

BUDGET PRINCIPAL - Extinction de la dette



En-cours de la dette par prêteur



Source : Bilan fonctionnel d'après CG

Années	Montant	Variation annuelle
2017	2 204 882,10	92%
2018	2 433 464,91	10%
2019	1 920 384,24	-21%
2020	2 983 796,06	55%
2021	1 079 812,34	-64%
2022	2 415 044,76	124%
2023	5 341 681,26	121%
2024	3 750 668,59	-30%

Ratios de structure	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Couverture des emplois stables (RS / ES)	1,14	1,04	1,05	1,10	1,08	1,11
Taux d'endettement (endettement / ressources propres x 100)	28,00%	12,25%	14,52%	13,08%	12,76%	12,59%

Ratio d'autofinancement

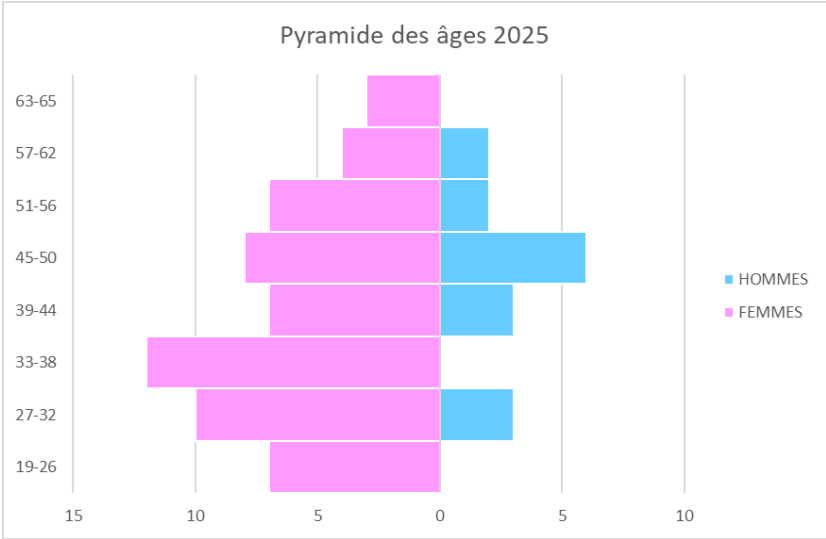
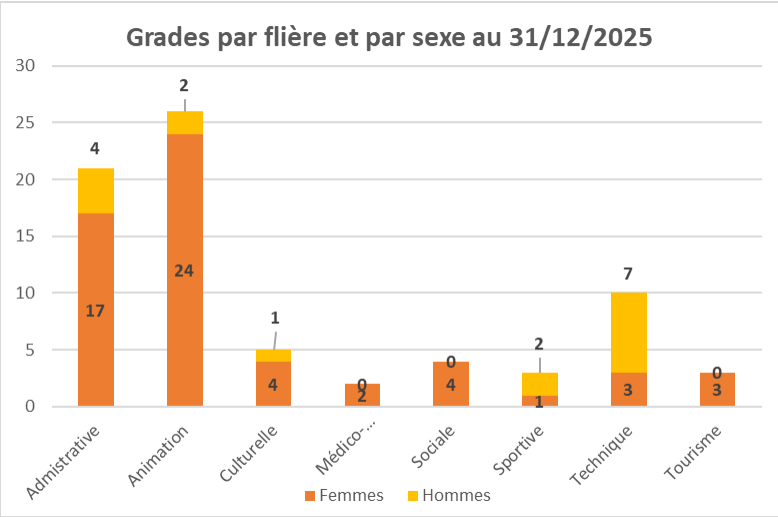
Dettes financières / CAF	6,24	3,57	5,95	5,17	5,60	3,50
--------------------------	------	------	------	------	------	------

Commentaires :

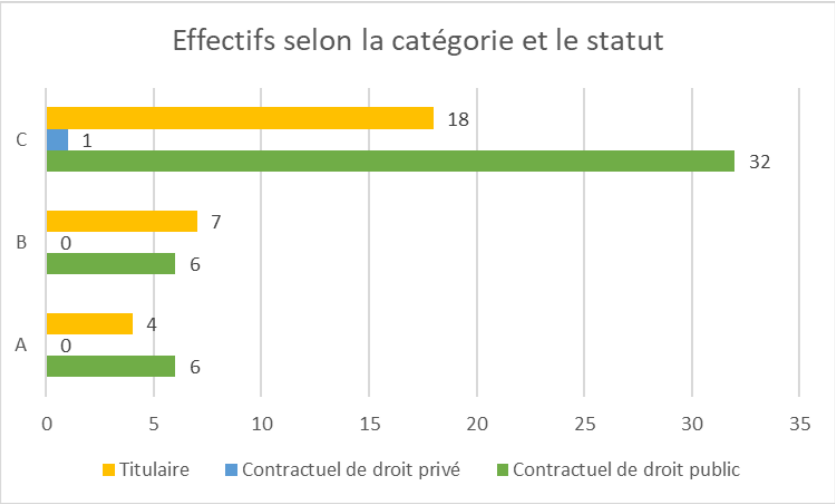
- couverture (ressources stables / emplois stables) $\approx 1,14$ (doit être > 1).
- endettement (endettement / ressources propres) $\times 100 = 28\%$ (X 2,2 en un an en raison des emprunts contractés).
- autofinancement (dettes financières / CAF) = 6,24 (pour un EPCI : < 5 = situation très saine; de 5 à 8 = situation correcte et maîtrisée).

Effectifs au 31/12/2025

FILIERE	Femmes	Hommes	TOTAL	% Femmes	% Hommes
Administrative	17	4	21	81%	19%
Animation	24	2	26	92%	8%
Culturelle	4	1	5	80%	20%
Médico-social	2	0	2	100%	0%
Sociale	4	0	4	100%	0%
Sportive	1	2	3	33%	67%
Technique	3	7	10	30%	70%
Tourisme	3	0	3	100%	0%
TOTAL	58	16	74	78%	22%



CAT	Contractuel de droit public	Contractuel de droit privé	Titulaire	TOTAL	% Femmes	% Hommes
A	6	0	4	10	80%	20%
B	6	0	7	13	62%	38%
C	32	1	18	51	82%	18%
TOTAL	44	1	29	74	78%	22%



Principaux éléments d'explication portant sur les dépenses de fonctionnement

- ✓ **011 - Les charges à caractère général** sont en baisse de 221 K€ par rapport à 2024. Cette diminution s'explique principalement par les économies réalisées suite à la fermeture de la piscine et de la salle de sport (eau, chauffage, électricité, transports).
- ✓ **012 - Les charges de personnel** sont en baisse de 165 K€ par rapport à celles constatées en 2024. Cette baisse s'explique essentiellement par la fermeture de la piscine avec mise à disposition des agents au périscolaire, non remplacement temporaire des départs en retraite et pas de recrutement de vacataires.
- ✓ **014 – Atténuation de produits : ce chapitre enregistre une baisse de 68 K€** principalement due à une baisse du reversement des attributions de compensation aux communes -13K€ (calculées chaque année en fonction du coût refacturé des services communs), et la baisse du reversement de fiscalité (recalcul de la fraction de TVA versée par l'état en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales).
- ✓ **65 - Les autres charges de gestion courante** sont en augmentation de 154 K€ par rapport à 2024 ce qui s'explique par le versement d'une subvention d'équilibre au budget Enfance plus importante.
- ✓ **66 - Les charges financières** sont en baisse de 10 K€. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts. Les deux emprunts contractés (4 999 740 €) durant l'année n'ont pas générées d'intérêts.
- ✓ **67 - Les charges exceptionnelles** sont en baisse de 8 K€ car la CCVSA n'a enregistré aucune dépense exceptionnelle en 2025.
- ✓ **68 – Les provisions** sont en augmentation de 38 K€. La CCVSA a constitué une provision en 2025 de 100 000 € au titre du risque financier portant sur le projet de la ZAC Kleinau.

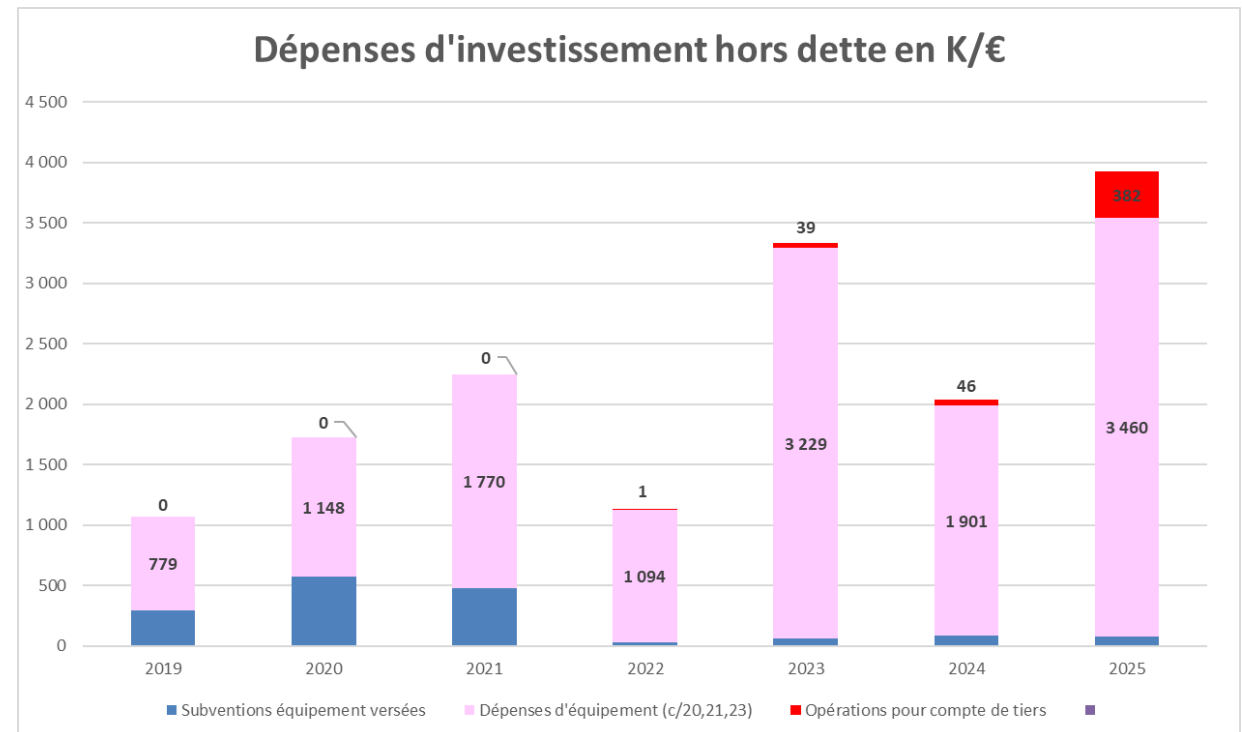
Principaux éléments d'explication portant sur les recettes de fonctionnement

- ✓ **013 – Atténuation de charges (remboursement de frais de personnel)** : l'augmentation de 31 K€ s'explique essentiellement par quelques arrêts maladie de courte durée, un congé de maternité et un accident de trajet mais également par l'enregistrement de la part salariale des chèques déjeuner.
- ✓ **70 - Les produits des services** sont en baisse de 18 K€. Ceci s'explique par la fermeture de la piscine (en année pleine) et la fermeture de la régie des chèques déjeuner (la recette est désormais sur le chapitre 013).
- ✓ **73 - La fiscalité** : est en baisse de 22 K€. Ceci s'explique par une baisse des refacturation des AC aux communes. Les recettes de fiscalité locale sont stable (pas d'augmentation des taux).
- ✓ **74 - Les dotations, subventions et participations** sont en baisse de 35 K€ → dont -13K€ de DGF,
- ✓ **75 - Les autres produits de gestion courante** sont en augmentation de 13 K€. Ce chapitre enregistre les loyers, les locations de salles, les dons et divers remboursements (assurances, régularisations de contrats).
- ✓ **77 - Les recettes exceptionnelles** s'élèvent à 2,6 K€ et sont en baisse de 5 K€ par rapport à 2024.
- ✓ **78 – Reprises sur provisions** : ce chapitre est en baisse de 53 K€ car nous n'avons pas effectué de reprise sur provision (contrairement à l'année dernière).

Les dépenses d'investissement

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunts et dettes assimilées	409 723	424 912	343 811	366 594	420 076	439 110	356 285
Evolution en %		3,71%	-19,09%	6,63%	14,59%	4,53%	-18,86%
Dépenses d'équipement (c/20,21,23)	778 635	1 147 800	1 769 513	1 094 232	3 229 144	1 890 994	3 459 736
Evolution en %		47,41%	54,17%	-38,16%	195,11%	-41,44%	82,96%
Subventions équipement versées	293 551	574 084	475 901	29 622	60 748	85 720	80 254
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	1 392	38 797	46 366	382 469
TOTAL DEPENSES REELLES	1 481 909	2 146 797	2 589 225	1 491 840	3 748 765	2 462 190	4 278 744
Evolution en %		44,87%	20,61%	-42,38%	151,28%	-34,32%	73,78%

- ✓ Piscine → 2 482 547 €
- ✓ Presbytère Geishouse → 431 846 €
- ✓ Maison médicale St-Amarin → 362 579 €
- ✓ Projet éco-muséal → 173 119 €
- ✓ Logiciels, licences → 108 648 €
- ✓ Subventions d'investissement → 80 253 €
- ✓ Maison médicale Wesserling → 51 040 €
- ✓ Cirque Equinote → 38 526 €
- ✓ Matériel informatique, téléphonie → 38 139 €
- ✓ Divers → 12 336 €
- ✓ Mobilier → 11 581 €



Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordres)

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	59 344	159 905	304 578	166 460	196 362	391 765	417 145
Excédents de fonctionnement capitalisés	180 460	163 199	213 928	202 405	263 763	198 680	832 681
Subventions perçues	137 887	930 850	415 564	557 238	491 925	830 912	2 197 929
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	18 699	61 458	350 188
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	4 780
Emprunts	540 000	0	500 000	650 000	1 000 000	0	4 999 740
TOTAL RECETTES REELLES	917 690	1 253 954	1 434 070	1 576 103	1 970 749	1 482 815	8 802 462
Evolution en %		36,64%	14,36%	9,90%	25,04%	-24,76%	493,63%

Les subventions d'investissement encaissées en 2025 :

✓ Projet éco-muséal	→ 1 781 763 €
✓ Piscine	→ 157 000 €
✓ Maison médicale Saint-Amarin	→ 82 960 €
✓ Maison médicale Wesserling	→ 159 055 €
✓ Rénovation Geishouse/Kruth	→ 12 850 €
✓ Vélos assistance électrique	→ 2 300 €
TOTAL	2 197 929 €

Synthèse

- ✓ L'équilibre financier est respecté.
- ✓ La CAF a augmenté de 26% en un an et qui affiche un niveau jamais atteint pour la CCVSA.
- ✓ Des emprunts ont été réalisés et vont devoir être remboursés. Ils sont la conséquence d'investissements nécessaires pour le territoire.
- ✓ Une trésorerie toujours satisfaisante mais la CCVSA n'entrera dans son nouveau fonctionnement structurel qu'en 2027 (partiellement en 2026).

Pistes d'amélioration :

- continuer à être très vigilant au niveau de la hausse des fluides, des postes achats et services extérieurs.
- veiller au financement de nos activités et assurer un suivi efficace en matière de subventions à percevoir.
- développer le contrôle de gestion au sein de la CCVSA.

Résultats 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-3 122 623,57	0,00	-3 122 623,57
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	4 397 688,72	5 266 328,08	9 664 016,80
	Recettes	9 211 065,49	6 171 975,40	15 383 040,89
B	Résultat 2025	4 813 376,77	905 647,32	5 719 024,09
C = A + B	Résultat brut	1 690 753,20	905 647,32	2 596 400,52
	Restes à réaliser Dépenses	846 538,66		
	Restes à réaliser Recettes	546 194,26		
D	Solde Restes à réaliser	-300 344,40		
E = C + D	Résultat net	1 390 408,80	905 647,32	2 296 056,12

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		905 647,32	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	1 690 753,20		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Les orientations du budget primitif 2026

BUDGET PRINCIPAL

L'absence de notification des bases fiscales et des dotations incitent à la prudence. Ainsi, la construction du budget 2026 sera guidée par les principales orientations suivantes :

- Maintenir un niveau de CAF permettant de financer nos investissements.*
- Maîtriser la masse salariale.*
- Réduire la subvention d'équilibre au budget Enfance.*
- Veiller au financement de nos activités et assurer un suivi efficace en matière de subventions à percevoir.*
- Porter une attention particulière lors du renouvellement de tous les contrats (fluides, assurance, maintenance, etc.).*
- Ne pas augmenter les taux d'imposition.*
- Mener une réflexion quant à la pertinence de certains investissements et des coûts indirects de fonctionnement (priorisation, suppression, report)*
- Envisager une stratégie de cessions d'éléments d'actifs.*

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2026

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre	Libellé	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	543 556,61	1 115 700,00	013	Atténuation des charges	46 755,16	35 600,00
012	Charges de personnel	1 743 390,51	2 020 000,00	70	Produits des services	561 838,15	592 700,00
014	Atténuations de produits	1 014 651,46	1 033 000,00	73	Impôts et taxes	2 012 404,30	2 003 000,00
				731	Fiscalité locale	1 857 432,63	1 875 100,00
65	Autres charges de gestion courante	1 404 892,22	1 289 400,00	74	Dotations, subventions	1 479 299,89	1 562 400,00
				75	Produits de gestion courante	110 427,56	61 000,00
	Total dépenses de gestion courante	4 706 490,80	5 458 100,00		Total des recettes de gestion courante	6 068 157,69	6 129 800,00
66	Charges financières	70 347,70	166 600,00	76	Produits financiers	16,50	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	75 000,00	77	Produits exceptionnels	2 676,88	52,68
68	Dotations Amort/Provisions	100 280,81	33 000,00	78	Reprise sur provisions/amortissements	1 574,11	0,00
	Total des dépenses réelles	4 877 119,31	5 732 700,00		Total des recettes réelles	6 072 425,18	6 129 852,68
023	Virement à la section d'investissement		984 117,17				
042	Transfert entre sections (amortissements+cessions)	389 208,77	428 182,83	042	Transfert entre sections	99 550,22	109 500,00
	Total des dépenses d'ordre	389 208,77	1 412 300,00		Total des recettes d'ordre	99 550,22	109 500,00
				002	Résultat de fonctionnement reporté		905 647,32
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 266 328,08	7 145 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		6 171 975,40	7 145 000,00

Les recettes de fonctionnement

- ✓ **Les atténuations de charges (chap 013)** correspondent aux remboursements de frais de personnel (indemnités journalières + tickets restaurants) et sont estimées à 35 600 €.
- ✓ **Les produits des services (chap 70)** augmentent de 5% (réouverture de la piscine en septembre).
- ✓ **Impôts et taxes (chap 73 + 731)** : Les recettes fiscales enregistrent une hausse de 8 K€. Cette prévision reste prudente, car la CCVSA n'a pas encore reçu les notifications prévisionnelles (état 1259). Par ailleurs, aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée pour 2026 (voir détail page suivante).
- ✓ **Les dotations, subventions et participations (chap 74)** sont en augmentation de 83K€. N'ayant pas encore connaissance des notifications des dotations, l'hypothèse retenue est une estimation prudente (en baisse de 71K€) des dotations de l'Etat par rapport à celles perçues en 2025. De plus c'est ce chapitre qui enregistre les subventions liées au Tour de France 2026.
- ✓ **Les autres produits de gestion courante (chap75)** : connaîtront une baisse, principalement due à la diminution des loyers (consécutives au transfert des gîtes en année pleine) et à des recettes exceptionnelles enregistrées en 2025.
- ✓ **Les reprises sur provisions (chap78)** : il n'y a pas de reprise de provision prévue.

Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
IMPOTS DIRECTS LOCAUX ADDITIONNELS (TFPB, TFNB, TH, TAFNB, CFE)	2 613 417	1 152 217	1 192 584	1 286 434	1 517 111	1 501 984	1 517 900
CVAE + COMPENSATION CVAE	349 246	305 209	279 363	326 426	323 854	334 628	330 000
TASCOM	53 329	25 607	87 991	51 770	54 014	55 894	55 900
IFER	75 212	77 062	79 409	82 345	78 855	85 860	86 900
ROLES COMPLEMENTAIRES	1 615	11 073	1 920	23 957	25 381	6 479	3 000
AUTRES TAXES LIEES AUX TRANSPORTS						10 388	10 000
GEMAPI	26 009	25 164	24 880	28 450	28 371	28 251	29 424
FRACTION DE TVA EN COMPENSATION DE LA TH		1 329 783	1 458 640	1 485 048	1 498 021	1 502 043	1 502 000
TOTAL	3 118 828	2 926 115	3 124 787	3 284 430	3 525 607	3 525 527	3 535 124
Evolution annuelle en €	205 756	-192 713	198 672	159 643	241 177	-80	9 597
Evolution annuelle en %	7,06%	-6,18%	6,79%	5,11%	7,34%	0,00%	0,27%

Les dotations

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotation d'intercommunalité	83 642	91 458	100 252	293 921	329 853	339 266	330 000
Dotation de compensation des groupements de communes	723 384	709 137	693 582	689 555	678 144	653 519	630 000
Dotation de compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	228 845	228 845	228 845	228 845	227 124	195 654	165 000
Etat - CVAE et CFE	17 728	157 366	147 192	206 915	190 640	197 918	195 000
Etat - Compensation exonération taxes foncières	14	0	9 519	10 208	10 679	10 870	8 300
Etat - Compensation exonération taxes d'habitation	92 488					2 642	2 500
Attribution fonds départemental de péréquation de la taxe profess	120 535	65 484	34 320	33 944	33 303	28 266	26 000
Autres attributions et participations (filet de sécurité)			72 838				
TOTAL	1 266 636	1 252 290	1 286 548	1 463 388	1 469 743	1 428 135	1 356 800
Evolution annuelle en €	-4 169	-14 346	34 258	176 840	6 355	-41 608	-71 335
Evolution annuelle en %	-0,33%	-1,13%	2,74%	13,75%	0,43%	-2,83%	-4,99%

La CCVSA n'a pas prévu d'augmenter les taux de fiscalité pour 2026.

Pour rappel depuis 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **3,50 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **7,24%**
- taxe d'habitation : **14,01 %**
- cotisation foncière des entreprises : **28,03 %**

Les prévisions 2026 ont été effectuées en fonction des données connues ou estimées.

Les dépenses de fonctionnement

- ✓ **Les charges à caractère général (chap 011)** devraient être en hausse de 572 K€ par rapport à celles constatées en 2025. Cette hausse s'explique par l'impact de la réouverture de la piscine (213 K€) et les dépenses liées au Tour de France (300 K€).
- ✓ **Les charges de personnel** : la masse salariale est estimée à 2,02 M€ soit en augmentation de 276 K€ (16%) par rapport à celle constatée en 2025. Elle tient compte de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Ce dernier désigne l'augmentation automatique de la masse salariale causée par trois facteurs : le Glissement (progression dans la carrière), Vieillesse (l'ancienneté), Technicité (nouvelles compétences ou promotion). Les dépenses prévisionnelles tiennent également comptes des recrutements et départs en retraite, et de la réouverture de la piscine avec la réintégration des MNS dans le budget principal (temporairement affectés au périscolaire).
- ✓ **Les atténuations de produits (chap 014)** seront en augmentation de 1,8%. A ce jour non connues, elles sont composées des reversements de fiscalité (AC, FNGIR, Taxe de séjour ...) et se veulent donc prudentes.
- ✓ **Les autres charges de gestion courante (chap 65)** seront en baisse de 115 K€ (-8,2%). Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées par la CCVSA, les participations (Pays Thur Doller, Syndicats du Barrage et du Markstein), les indemnités des élus, et la subvention d'équilibre versée au budget Enfance (- 131 K€).
- ✓ **Les charges financières (chap 66)** seront en augmentation de 72 K€. Elles intègrent les remboursements des intérêts des emprunts en cours, les ICNE, et les frais financiers liés au déblocage de la ligne de trésorerie.
- ✓ **Les amortissements (chap 042)** seront en augmentation (10%) par rapport à 2025.
- ✓ **Les charges exceptionnelles (chap 67)** sont destinées à des dépenses imprévisibles.
- ✓ **Les provisions (chap 68)** seront en diminution de 67 K€. Nous prévoyons cependant la possibilité de constituer une provision de 33 K€ en fin d'année si cela devait s'avérer nécessaire.

Les dépenses et recettes d'investissement 2026

INVESTISSEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
Chapitre	Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre	Libellé	CA 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	356 285,34	440 000,00	10	Dotations	1 249 826,03	1 000 000,00
204	Subventions équipement versées	80 253,57	481 600,00	13	Subventions d'investissement	2 197 928,50	2 298 100,00
20	Immobilisations incorporelles	108 648,33	147 900,00	16	Emprunts	4 999 740,00	1 890 000,00
21	Immobilisations corporelles	95 523,63	433 800,00				
23	Immobilisations en cours	3 255 564,36	6 681 800,00	23	Immobilisations en cours	1 764,00	
27	Autres immobilisations financières			27	Autres immobilisations financières	3 015,52	3 446,80
45811	Opérations pour compte de tiers	382 468,87	780 000,00	45821	Opérations pour compte de tiers	350 188,27	780 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 278 744,10	8 965 100,00		Total des recettes réelles	8 802 462,32	5 971 546,80
040	Transfert entre sections	99 550,22	109 500,00	040	Transfert entre sections	389 208,77	428 182,83
				021	Virement de la section d'exploitation	0,00	984 117,17
041	Opérations patrimoniales	19 394,40	150 000,00	041	Opérations patrimoniales	19 394,40	150 000,00
	Total des dépenses d'ordre	118 944,62	259 500,00		Total des recettes d'ordre	408 603,17	1 562 300,00
001	Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	3 122 623,57		001	Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)		1 690 753,20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 520 312,29	9 224 600,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 211 065,49	9 224 600,00
TOTAL DU BUDGET		12 786 640,37	16 369 600,00	TOTAL DU BUDGET		15 383 040,89	16 369 600,00

Stratégie financière pour 2026 de la section d'investissement - DEPENSES

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

✓ Projets en cours : 7 459 841 € dont

- Piscine	→ 5 015 700 €
- MSP de Wesserling + Saint Amarin	→ 1 224 300 €
- Presbytère de Geishouse (opération pour compte de tiers + part CCVSA)	→ 828 600 €
- Toiture de la salle de sport de Moosch	→ 107 000 €
- Acquisition d'un terrain nu à Fellerling	→ 87 900 €
- Cirque Equinote	→ 69 000 €
- Plan Intercommunal de Sauvegarde (étude + logiciel)	→ 26 800 €
- SCOT	→ 15 250 €
- Portes pavillon des créateurs (pour moitié)	→ 14 480 €
- Ecobalades + divers	→ 20 760 €

✓ Investissements récurrents : 221 002 € dont

- Participations Syndicats du Markstein + Barrage	→ 86 150 €
- Informatique et téléphonie	→ 44 000 €
- Divers (mobilier, signalétique, ...)	→ 50 700 €
- Dépenses imprévues	→ 50 000 €
- Subvention patrimoine bâti/rénovation/dossier ANAH	→ 39 722 €

Stratégie financière pour 2026 de la section d'investissement - DEPENSES

✓ Nouveaux projets : 844 256 € dont :

- Remboursement gymnase Saint Amarin	→ 315 000 €
- Vérandas + fibre château et chaufferie	→ 206 600 €
- Siège : Tvx, mobilier, véhicule, salle conseil, bât. voisin du siège	→ 120 700 €
- Mise aux norme fibre et téléphonie	→ 67 580 €
- Aérothermes, radiateurs, peinture salle de sport de Moosch	→ 49 800 €
- Matériel piscine	→ 25 000 €
- Voie verte aménagement place du hibou	→ 13 200 €
- Parking extérieur piscine	→ 12 000 €
- Etude de marché bâti vacant	→ 10 000 €
- Remplacement des huisseries club house tennis	→ 10 000 €
- Cheminement pavillon des créateurs	→ 6 000 €
- Etude terrain de foot synthétique	→ 3 100 €
- Travaux écuries	→ 2 900 €

✓ **Le remboursement du capital des emprunts** est estimé à 440 K€ pour les emprunts en cours. A ce montant nous ne prévoyons pas de budget supplémentaire pour le nouvel emprunt car le remboursement auprès de la Banque des Territoires est différé à 2027.

✓ **La valorisation des travaux en régie** est estimée à 75 K€.

✓ **Les amortissements des subventions** sont évalués à 34,4 K€.

Stratégie financière pour 2026 de la section d'investissement - RECETTES

✓ Les subventions d'investissement qui seront inscrites au budget 2026 s'élèvent à 2 298 100 €

- Projet ECO-MUSEAL (solde) → 163 593 €
- Piscine → 1 041 630 €
- MSP de Wesserling + Saint Amarin → 980 347 €
- Presbytères (information, communication, études paroissiales) → 56 830 €
- Cirque Equinote → 52 000 €
- Equipement cyclo + vélos assistance électrique → 3 700 €

Plusieurs autres dossiers sont en attente de décisions de la part des financeurs aussi les éventuelles recettes à venir seront intégrées dans le cadre d'une décision modificative. De plus, 1 673 400 € ont d'ores et déjà été notifiés pour la piscine mais ne seront inscrits que l'année prochaine afin de se rapprocher du calendrier de versement.

✓ Les autres recettes

- Presbytère de Geishouse (opération pour compte de tiers) → 780 000 €
- Le recours à l'emprunt : il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 890 000 €.
- Le FCTVA consiste au remboursement par l'Etat d'une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) acquittée sur leurs dépenses d'investissement. Le taux 2026 est inchangé à 16,404%. Le FCTVA pour 2026 est estimé à 1 000 K€.
- Les amortissements des investissements sont évalués à 428 K€.

Les orientations du budget primitif 2026

—

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT REACTUALISE

Les orientations du budget primitif 2026

—

BUDGETS ANNEXES

Rappel :

Les budgets EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, OM, WILDENSTEIN, HYDRA et SAIC doivent s'équilibrer par leurs propres recettes.

Les budgets ENFANCE, PARC de MALMERSPACH et WESSERLING peuvent nécessiter des financements du budget principal. En 2026 seul le budget ENFANCE est concerné et le budget principal inclut ces financements.

1 - BUDGET EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET EAU

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	3 610 982,72	209 493,59	3 820 476,31
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	4 642 546,47	553 095,18	5 195 641,65
	Recettes	849 207,67	689 298,21	1 538 505,88
B	Résultat 2025	-3 793 338,80	136 203,03	-3 657 135,77
C = A + B	Résultat brut	-182 356,08	345 696,62	163 340,54
	Restes à réaliser Dépenses	1 048 570,64		
	Restes à réaliser Recettes	1 637 223,95		
D	Solde Restes à réaliser	588 653,31		
E = C + D	Résultat net	406 297,23	345 696,62	751 993,85
AFFECTATION DES RESULTATS EN 2025				
	c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		345 696,62	
	c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	-182 356,08		
	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2025

Il comprend 1 emprunt à taux fixe qui se termine en 2049.

BUDGET	Eau
Capital restant du au 01/01/2025	3 834 154,98 €
Remboursement du capital 2025	102 233,12 €
Nouvel emprunt 2025	- €
Capital restant du au 31/12/2025	3 731 921,86 €
Remboursement du capital 2026	100 289,37 €
Capital restant du au 31/12/2026	3 631 632,49 €

1 - BUDGET EAU – CA 2025 et budget 2026

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	22 500,33	29 414,06	72 300,00	70 Produits des services	416 916,03	600 792,34	555 000,00
012 Charges de personnel	52 392,15	61 231,23	75 100,00	75 Autres produits de gestion courante		8 874,83	8 303,38
65 Autres charges de gestion courante		255,00	30 000,00				
Total dépenses de gestion courante	74 892,48	90 900,29	177 400,00	Total des recettes de gestion courante	416 916,03	609 667,17	563 303,38
66 Charges financières	171 319,81	160 708,91	157 000,00	76 Produits financiers			
67 Charges exceptionnelles		0,00	0,00	77 Produits exceptionnels	8 786,63	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	246 212,29	251 609,20	334 400,00	Total des recettes réelles	425 702,66	609 667,17	563 303,38
023 Virement à la section d'investissement		0,00	434 600,00				
042 Transfert entre sections (amortissements des immo)	242 691,17	301 485,98	240 000,00	042 Transfert entre sections (amortissements des sub)	73 736,98	79 631,04	100 000,00
Total des dépenses d'ordre	242 691,17	301 485,98	674 600,00	Total des recettes d'ordre	73 736,98	79 631,04	100 000,00
				002 Résultat de fonctionnement reporté	198 957,41	209 493,59	345 696,62
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	488 903,46	553 095,18	1 009 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	698 397,05	898 791,80	1 009 000,00

CA 2025 : Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 65 K€. Ceci s'explique surtout par des écritures de régularisation sur les immobilisations (+ 60 K€). Les recettes ont augmenté de 200 K€ grâce à une légère hausse de la consommation d'eau potable et au paiement de la contre-valeur Agence de l'Eau. Elle sera reversée à l'Agence de l'Eau en 2026.

BP 2026 : Il est prévu une augmentation des dépenses de fonctionnement de 456K€ par rapport à 2025 qui s'explique en partie par le virement à la section d'investissement de 434 K€. De plus, suite à la réforme des redevances, les charges générales sont en augmentation car elles enregistrent le versement des contre-valeurs à l'Agence de l'Eau.

Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec prudence suite à l'observation d'une tendance générale à la baisse de la consommation d'eau potable.

1 - BUDGET EAU 2025 – CA 2025 et budget 2026

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
13	Subventions d'investissement	16 409,43	0,00	0,00	10	Dotations			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	92 905,04	102 233,12	101 000,00	13	Subventions d'investissement	1 191 895,24	441 129,08	2 847 700,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts			378 700,00
21	Immobilisations corporelles	57 001,20	36 491,82	195 000,00	27	Autres immobilisations financières			0,00
23	Immobilisations en cours	808 798,60	4 317 597,88	3 322 643,92					
	Total des dépenses réelles d'investissement	975 114,27	4 456 322,82	3 618 643,92		Total des recettes réelles	1 191 895,24	441 129,08	3 226 400,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amort des subv)	73 736,98	79 631,04	100 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	242 691,17	301 485,98	240 000,00
041	Opérations patrimoniales		106 592,61	80 000,00	041	Opérations patrimoniales		106 592,61	80 000,00
					021	Virement de la section d'exploitation			434 600,00
	Total des dépenses d'ordre	73 736,98	186 223,65	180 000,00		Total des recettes d'ordre	242 691,17	408 078,59	754 600,00
001	Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)			182 356,08	001	Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	3 225 247,56	3 610 982,72	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 048 851,25	4 642 546,47	3 981 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 659 833,97	4 460 190,39	3 981 000,00

CA 2025 : Le montant total des dépenses s'élève à 4,6M€ avec notamment :

- la poursuite des travaux de potabilisation des eaux du Tunnel d'Urbès → 1,5 M€ ;
- les travaux d'amélioration des rendements à Fellingring, Husseren, Saint-Amarin et Storckensohn → 1,9 M€ ;
- les travaux de réhabilitation du réservoir de Fellingring Zone Basse → 893 K€ ;

Les recettes s'élèvent à 1 191 K€ : des subventions de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Etat, complétées par l'excédent.

BP 2026 : Les principaux projets sont :

- la fin des travaux au réservoir de Fellingring Zone Basse et la réhabilitation du réservoir de Saint-Amarin Zone Basse ;
- la mise en service de la station de traitement d'eau au Tunnel d'Urbès ;
- des travaux d'amélioration du rendement et d'extension de réseau qui représenteront un montant de travaux de 1,9M€ ;
- la déconnexion des réservoirs de Malmerspach, Kruth Sauwas 2 et Wildenstein Rhin-Danube ;
- un schéma directeur eau potable ;

Tous les projets ont fait l'objet de demandes de subventions qui ne sont pas toutes notifiées à ce jour, ce qui a pour conséquence d'ajouter provisoirement un emprunt pour équilibrer le budget.

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	1 797 761,46	224 447,95	2 022 209,41
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	406 537,26	905 206,08	1 311 743,34
	Recettes	712 992,81	823 449,45	1 536 442,26
B	Résultat 2025	306 455,55	-81 756,63	224 698,92
C = A + B	Résultat brut	2 104 217,01	142 691,32	2 246 908,33
	Restes à réaliser Dépenses	42 003,62		
	Restes à réaliser Recettes	98 976,75		
D	Solde Restes à réaliser	56 973,13		
E = C + D	Résultat net	2 161 190,14	142 691,32	2 303 881,46

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		142 691,32	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	2 104 217,01		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2025

Il comprend 2 emprunts à taux fixe et variable. Ils se terminent en 2028 et 2029.

BUDGET	Assainissement
Capital restant du au 01/01/2025	99 332,64 €
Remboursement du capital 2025	21 114,86 €
Nouvel emprunt 2025	- €
Capital restant du au 31/12/2025	78 217,78 €
Remboursement du capital 2026	21 810,65 €
Capital restant du au 31/12/2026	56 407,13 €

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT – CA 2025 et budget 2026

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	156 419,60	151 309,00	215 700,00	70	Produits des services	434 899,37	498 748,00	497 508,68
012	Charges de personnel	52 362,15	61 231,23	75 000,00	74	Dotations, subventions, et participations	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,80	16 300,00	75	Autres produits de gestion courante	8 786,63	8 921,05	8 800,00
	Total dépenses de gestion courante	208 781,75	212 541,03	307 000,00		Total des recettes de gestion courante	443 686,00	507 669,05	506 308,68
66	Charges financières	5 324,91	2 575,89	1 900,00	76	Produits financiers	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles		0,00	2 000,00					
	Total des dépenses réelles	214 106,66	215 116,92	310 900,00		Total des recettes réelles	443 686,00	507 669,05	506 308,68
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00					
042	Transfert entre sections (amortissements)	651 225,34	690 089,16	678 100,00	042	Transfert entre sections	360 076,64	315 780,40	340 000,00
	Total des dépenses d'ordre	651 225,34	690 089,16	678 100,00		Total des recettes d'ordre	360 076,64	315 780,40	340 000,00
					002	Résultat de fonctionnement reporté	286 017,31	224 447,95	142 691,32
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 074 113,75	1 117 747,11	989 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 089 779,95	1 047 897,40	989 000,00

CA 2025 : Les dépenses de fonctionnement sont à la hausse de 43 K€, s’expliquant en partie par les écritures de régularisation des immobilisations.

Les recettes propres à l’exercice 2025 sont stables avec une légère hausse notamment due à la contre-valeur versée par SAUR. Elle sera reversée à l’Agence de l’Eau en 2026.

BP 2026 : Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement intègrent la facturation de l’Agence de l’Eau sur la performance du réseau d’assainissement (57 K€).

Les recettes prévisionnelles sont en baisse car elles tiennent compte de la diminution générale des consommations et du résultat de fonctionnement.

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT – CA 2025 et budget 2026

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	20 442,25	21 114,86	25 000,00	13 Subventions d'investissement	120 092,11	20 455,65	98 982,99
20 Immobilisations incorporelles	2 375,00	0,00	0,00	16 Emprunts	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	23 661,89	3 875,84	120 000,00	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	852 352,03	63 318,16	2 396 300,00				
Total des dépenses réelles d'investissement	898 831,17	88 308,86	2 541 300,00	Total des recettes réelles	120 092,11	20 455,65	98 982,99
040 Opérations d'ordre de transfert entre section (	360 076,64	315 780,40	340 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre section (amort)	651 225,34	690 089,16	678 100,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	2 448,00	0,00	041 Opérations patrimoniales	0,00	2 448,00	0,00
				021 Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	360 076,64	318 228,40	340 000,00	Total des recettes d'ordre	651 225,34	692 537,16	678 100,00
				001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	2 285 351,82	1 797 761,46	2 104 217,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 258 907,81	406 537,26	2 881 300,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 056 669,27	2 510 754,27	2 881 300,00

CA 2025 : Les dépenses d'investissement s'élèvent à 406 K€ dont les amortissements des subventions qui représentent une part conséquente (315 K€).

Le marché de travaux de réduction des eaux claires parasites s'est terminé en fin d'année.

BP 2026 : On peut observer une hausse des dépenses d'investissements, caractérisées par :

- les travaux de l'atelier de déshydrations des boues de la Station d'Épuration de Moosch (600 K€) qui reste en attente de notification de subvention ;
- des travaux de réduction des eaux claires parasites ;
- un schéma directeur assainissement et une étude de déraccordement ;

Les recettes sont composées des amortissements (678 K€), des subventions notifiées (98 K€) et de l'excédent de 2,1 M€.

3 – BUDGET SPANC – CA 2025 et budget 2026

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET SPANC

	Investissement	Fonctionnement	Total	
A	Résultat reporté N-1	0,00	42 712,14	42 712,14
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
B	Résultat 2025	0,00	0,00	0,00
C = A + B	Résultat brut	0,00	42 712,14	42 712,14
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	0,00	42 712,14	42 712,14
AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026				
	c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		42 712,14	
	c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	0,00		
	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

FONCTIONNEMENT - CA + BP							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitr	Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapit	Libellé	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	0,00	38 712,14	013	Atténuation des charges	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 000,00	75	Produits de gestion courante	0,00	0,00
	Total dépenses de gestion courante	0,00	40 712,14		Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00
68	Dotations Amort/Provisions	0,00	2 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	42 712,14		Total des recettes réelles	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	42 712,14	42 712,14
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00	42 712,14	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		42 712,14	42 712,14

Il n’y a actuellement pas de programme d’aide de l’Agence de l’Eau aussi, il est proposé reconduire l’excédent.

4 - BUDGET ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ESPACE D'ENTREPRISES DE WESSERLING

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-43 905,11	51 461,12	7 556,01
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	759 589,45	1 147 205,61	1 906 795,06
	Recettes	1 001 631,63	1 044 689,23	2 046 320,86
B	Résultat 2025	242 042,18	-102 516,38	139 525,80
C = A + B	Résultat brut	198 137,07	-51 055,26	147 081,81
	Restes à réaliser Dépenses	136 145,57		
	Restes à réaliser Recettes	12 638,75		
D	Solde Restes à réaliser	-123 506,82		
E = C + D	Résultat net	74 630,25	-51 055,26	23 574,99
AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026				
	c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-51 055,26	
	c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	198 137,07		
	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2025

Il comprend 8 emprunts à taux fixe et 2 à taux variable. Ils se terminent entre 2030 et 2041.

BUDGET	Espaces entreprises de Wesserling
Capital restant du au 01/01/2025	1 700 380,28 €
Remboursement du capital 2025	251 146,95 €
Nouvel emprunt 2025	335 000,00 €
Capital restant du au 31/12/2025	1 784 233,33 €
Remboursement du capital 2026	206 225,81 €
Capital restant du au 31/12/2026	1 578 007,52 €

4 - BUDGET ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapit Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	360 703,91	480 438,00	519 300,00	70 Produits des services	181 581,89	81 082,20	63 200,00
012 Charges de personnel	59 891,11	48 188,88	97 500,00	74 Dotations, subventions	0,00	0,00	85 211,16
65 Autres charges de gestion courante	1 091,11	27 314,42	47 400,00	75 Produits de gestion courante	658 578,39	769 944,90	840 000,00
Total dépenses de gestion courante	421 686,13	555 941,30	664 200,00	Total des recettes de gestion courante	840 160,28	851 027,10	988 411,16
66 Charges financières	43 044,47	34 165,91	32 120,56	76 Produits financiers	401,41		0,00
67 Charges exceptionnelles	9 373,97	712,26	1 000,00	77 Produits exceptionnels	2 500,00	195,05	150,00
68 Dotations Amort/Provisions	12 000,00	32 940,43	0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	0,00		45 000,00
Total des dépenses réelles	486 104,57	623 759,90	697 320,56	Total des recettes réelles	843 061,69	851 222,15	1 033 561,16
023 Virement à la section d'investissement			0,00				
042 Transfert entre sections (amort)	519 688,84	523 445,71	545 224,18	042 Transfert entre sections	219 479,84	193 467,08	260 038,84
Total des dépenses d'ordre	519 688,84	523 445,71	545 224,18	Total des recettes d'ordre	219 479,84	193 467,08	260 038,84
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	5 287,00	0,00	51 055,26	002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00	51 461,12	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 011 080,41	1 147 205,61	1 293 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 062 541,53	1 096 150,35	1 293 600,00

CA 2025 - Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 134 K€. Cette hausse très significative des dépenses de gestion courante est principalement en lien avec le chapitre 011. Ceci est la conséquence de la hausse des frais d’assurances (+ 64 k€), des frais salariaux indirects (+ 35 K€), des honoraires d’avocat (+ 13 K€) et des dépenses de gaz (+ 13 K€). La baisse des charges de personnel est ponctuelle car liée au temps partiel du chef de service et à la vacance du poste d’assistant pendant 5 mois et l’augmentation de 26K€ du chapitre 65 s’explique par la prise en compte de créances admises en non-valeur.

Au niveau des recettes, on peut noter la stabilité à un niveau relativement élevé des revenus des immeubles et avec même une très légère hausse par rapport à l’exercice précédent.

BP 2026 : Les dépenses prévisionnelles de gestion courante sont en forte hausse (+108K€). Les augmentations les plus notables concernent les salaires directs (+ 49 K€), les charges indirectes (+ 35 K€), les frais d’études (+7K€) et les créances admises en non-valeur (+ 20 K€ mais sont compensées par une reprise sur provision du même montant).

Les revenus prévisionnels des immeubles sont en augmentation (+ 57 K€). Les recettes de gestion courante sont également impactées par une dotation d’équilibre de 85 K€.

4 - BUDGET ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapit Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	303 079,92	251 146,95	206 225,81	10 Dotations	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	11 819,17	19 780,00	13 700,00	13 Subventions d'investissement	219 324,59	143 185,92	12 638,75
21 Immobilisations corporelles	40 086,09	39 005,09	144 849,50	16 Emprunts	0,00	335 000,00	0,00
23 Immobilisations en cours	163 797,83	256 190,33	131 185,85	21 Immobilisations corporelles	2 670,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	518 783,01	566 122,37	495 961,16	Total des recettes réelles	221 994,59	478 185,92	12 638,75
040 Transfert entre sections (amort des subv)	219 479,84	193 467,08	260 038,84	040 Transfert entre sections (amort des immo)	519 688,84	523 445,71	545 224,18
041 Opérations patrimoniales				041 Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre	219 479,84	193 467,08	260 038,84	021 Virement de la section d'exploitation			0,00
001 Solde d'exécution reporté	47 325,69	43 905,11	0,00	Total des recettes d'ordre	519 688,84	523 445,71	545 224,18
				001 Solde d'exécution reporté			198 137,07
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	785 588,54	803 494,56	756 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	741 683,43	1 001 631,63	756 000,00

CA 2025 – Les dépenses d'investissement s'élèvent à 803 K€ et intègrent la baisse du remboursement en capital des emprunts (-51 K€), les travaux de réfection de toiture du bâtiment Logistique (256 K€) ainsi que la baisse des amortissements des subventions (- 26 K€).

Le montant des recettes d'investissement prend en compte l'emprunt réalisé pour les travaux du bâtiment Logistique (335 K€). Les subventions d'investissement perçues concernent la réhabilitation du bâtiment Gros Roman (139 K€) ainsi que les audits énergétiques (3,6 K€).

BP 2026 :

Le total des dépenses réelles prévisionnelles d'investissement est en recul (- 70 K€).

- Le remboursement du capital des emprunts est en baisse (-44 K€).
- Les investissements prévus sont : études sur le projet de réseau de chaleur et les travaux de rénovation thermique (13,7 K€), travaux de réfection de bureaux dans le bâtiment Logistique et de rénovation thermique / amélioration du système de chauffage des bâtiments Boussac et du Pavillon des Créateurs (144 K€).

Les recettes se composent essentiellement des amortissements des immobilisations (545 K€) et de soldes de subventions Fonds Vert et Région (12 K€).

5 - BUDGET PARC DE MALMERSPACH

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PARC DE MALMERSPACH

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-98 140,22	-137 759,73	-235 899,95
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	266 239,33	578 674,63	844 913,96
	Recettes	407 439,82	464 664,26	872 104,08
B	Résultat 2025	141 200,49	-114 010,37	27 190,12
C = A + B	Résultat brut	43 060,27	-251 770,10	-208 709,83
	Restes à réaliser Dépenses	25 931,27		
	Restes à réaliser Recettes			
D	Solde Restes à réaliser	-25 931,27		
E = C + D	Résultat net	17 129,00	-251 770,10	-234 641,10
AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026				
	c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-251 770,10	
	c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	43 060,27		
	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2025

Il comprend 5 emprunts à taux fixe et se terminent en 2042.

BUDGET	Parc de Malmerspach
Capital restant du au 01/01/2025	2 280 295,25 €
Remboursement du capital 2025	157 621,97 €
Nouvel emprunt 2025	- €
Capital restant du au 31/12/2025	2 122 673,28 €
Remboursement du capital 2026	159 828,82 €
Capital restant du au 31/12/2026	1 962 844,46 €

5 - BUDGET PARC DE MALMERSPACH

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	83 947,69	118 839,56	117 500,00	70	Produits des services	25 665,26	12 218,03	326 300,00
012	Charges de personnel	22 652,82	22 452,92	22 500,00	74	Dotations, subventions	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 105,81	592,02	600,00	75	Produits de gestion courante	178 049,09	178 432,35	223 700,00
	Total dépenses de gestion courante	108 706,32	141 884,50	140 600,00		Total des recettes de gestion courante	203 714,35	190 650,38	550 000,00
66	Charges financières	33 151,08	30 694,87	28 590,17	76	Produits financiers			
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00	77	Produits exceptionnels	34 513,80	193 614,00	0,00
68	Dotations Amort/Provisions		7 380,73	2 000,00					
	Total des dépenses réelles	141 857,40	179 960,10	171 190,17		Total des recettes réelles	238 228,15	384 264,38	550 000,00
042	Transfert entre sections (amortissements)	421 670,74	398 714,53	208 039,73	042	Transfert entre sections	233 575,82	80 399,88	81 000,00
	Total des dépenses d'ordre	421 670,74	398 714,53	208 039,73		Total des recettes d'ordre	233 575,82	80 399,88	81 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	46 035,56	137 759,73	251 770,10					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		609 563,70	716 434,36	631 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		471 803,97	464 664,26	631 000,00

CA 2025 :

Les dépenses de gestion courante sont en hausse principalement en raison des frais d’assurances (+ 30 K€). Le déficit reporté des exercices précédents impacte fortement ce budget.

Les revenus des immeubles sont assez stables entre 2024 et 2025 mais à un niveau bas en raison de l’impossibilité de louer plusieurs lots du bâtiment La Filature (études P3R, stockage service environnement, transactions en cours...). Ce budget intègre la vente d’un bien immobilier à la commune de Moosch au travers des écritures d’ordre sur les chapitres 042 et 77 (dépenses=recettes).

BP 2026 :

Le budget prévisionnel prévoit des revenus d’immeubles en hausse avec des nouvelles locations notamment au bâtiment La Filature.

5 - BUDGET PARC DE MALMERSPACH

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	161 505,83	157 621,97	159 900,00	10 Dotations	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	13 Subventions d'investissement	6 246,91	8 725,29	98 000,00
21 Immobilisations corporelles	4 997,12	7 914,29	36 000,00	16 Emprunts	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours	28 439,43	20 303,19	351 100,00	024 Produits des cessions d'immobilisation	0,00		278 900,00
Total des dépenses réelles d'investissement	194 942,38	185 839,45	547 000,00	Total des recettes réelles	6 246,91	8 725,29	376 900,00
040 Transfert entre sections (amort des subv)	233 575,82	80 399,88	81 000,00	040 Transfert entre sections	421 670,74	398 714,53	208 039,73
Total des dépenses d'ordre	233 575,82	80 399,88	81 000,00	Total des recettes d'ordre	421 670,74	398 714,53	208 039,73
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	97 539,67	98 140,22	0,00	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	0,00	0,00	43 060,27
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	526 057,87	364 379,55	628 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	427 917,65	407 439,82	628 000,00
TOTAL DU BUDGET	1 135 621,57	1 080 813,91	1 259 000,00	TOTAL DU BUDGET	899 721,62	872 104,08	1 259 000,00

CA 2025 : Pas de changement notable en 2025 par rapport à l'exercice précédent.

BP 2026 :

Ce budget est fortement impacté par le déficit cumulé des exercices précédents et d'opérations plus anciennes (ZAC, SAIC).

Les recettes d'investissement intègrent deux ventes prévues en 2026 (Bâtiment Gérard et lot n°6 La Filature).

6 - BUDGET HYDRA

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET HYDRA

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-12 697,43	-59 557,08	-72 254,51
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	62 902,51	106 002,76	168 905,27
	Recettes	54 955,20	93 902,00	148 857,20
B	Résultat 2025	-7 947,31	-12 100,76	-20 048,07
C = A + B	Résultat brut	-20 644,74	-71 657,84	-92 302,58
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-20 644,74	-71 657,84	-92 302,58

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-71 657,84	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-20 644,74		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2025
Il comprend 2 emprunts à taux fixe. Ils se terminent en 2030 et 2037.

BUDGET	Hydra
Capital restant du au 01/01/2025	508 469,36 €
Remboursement du capital 2025	62 319,51 €
Nouvel emprunt 2025	- €
Capital restant du au 31/12/2025	446 149,85 €
Remboursement du capital 2026	62 651,94 €
Capital restant du au 31/12/2026	383 497,91 €

6 - BUDGET HYDRA

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	44 597,00	46 000,00	70 Produits des services		83 695,20
			74 Subventions d'exploitation	0,00	29 399,80
			75 Produits de gestion courante	93 319,00	94 722,00
Total dépenses de gestion courante	44 597,00	46 000,00	Total des recettes de gestion courante	93 319,00	207 817,00
66 Charges financières	6 450,56	6 742,16			
Total des dépenses réelles	51 047,56	52 742,16	Total des recettes réelles	93 319,00	207 817,00
042 Transfert entre sections (amortissements+cessions)	54 955,20	54 600,20	042 Transfert entre sections	583,00	583,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	29 399,80			
Total des dépenses d'ordre	54 955,20	84 000,00	Total des recettes d'ordre	583,00	583,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	71 657,84			0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	106 002,76	208 400,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	93 902,00	208 400,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	62 319,51	62 772,26	13 Subventions d'investissement		0,00
23 Immobilisations en cours		0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement	62 319,51	62 772,26	Total des recettes réelles	0,00	0,00
040 Transfert entre sections	583,00	583,00	040 28- Amortissements	54 955,20	54 600,20
			021 Virement de la section d'exploitation		29 399,80
Total des dépenses d'ordre	583,00	583,00	Total des recettes d'ordre	54 955,20	84 000,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)		20 644,74	001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 902,51	84 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	54 955,20	84 000,00
TOTAL DU BUDGET	168 905,27	292 400,00	TOTAL DU BUDGET	148 857,20	292 400,00

Les dépenses de fonctionnement enregistrent uniquement le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.

Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

7 - BUDGET SAIC

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET SAIC

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	20 986,39	385 590,83	406 577,22
Exécution budgétaire 2025				
	Dépenses	165 240,97	172 984,91	338 225,88
	Recettes	50 958,00	320 057,72	371 015,72
B	Résultat 2025	-114 282,97	147 072,81	32 789,84
C = A + B	Résultat brut	-93 296,58	532 663,64	439 367,06
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-93 296,58	532 663,64	439 367,06

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		439 367,06	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-93 296,58		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	93 296,58		

Etat de la dette au 31/12/2025

Il comprend 2 emprunts à taux fixe. Ils se terminent en 2026 et 2034.

BUDGET	SAIC
Capital restant du au 01/01/2025	1 050 825,61 €
Remboursement du capital 2025	153 240,97 €
Nouvel emprunt 2025	- €
Capital restant du au 31/12/2025	897 584,64 €
Remboursement du capital 2026	129 152,56 €
Capital restant du au 31/12/2026	768 432,08 €

7 - BUDGET SAIC

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	107 824,39	128 370,64	70 Produits des services		0,00
012 Charges de personnel	2 611,06	10 000,00	75 Produits de gestion courante	308 057,72	310 632,94
Total dépenses de gestion courante	110 435,45	138 370,64	Total des recettes de gestion courante	308 057,72	310 632,94
65 Autres charges de gestion courante		0,00	77 Produits exceptionnels	12 000,00	0,00
66 Charges financières	11 591,46	9 925,94	78 Reprises sur provisions	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues		0,00	Total des recettes réelles	320 057,72	310 632,94
Total des dépenses réelles	122 026,91	148 296,58			
023 Virement à la section d'investissement		550 745,42			
042 Transfert entre sections	50 958,00	50 958,00	042 Transfert entre sections		0,00
(amortissements)			Total des recettes d'ordre	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	50 958,00	601 703,42	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	439 367,06
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	172 984,91	750 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	320 057,72	750 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitr Libellé	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	165 240,97	129 152,56	10 Dotations		93 296,58
21 Immobilisations corporelles		472 550,86	13 Subventions d'investissement		
020 Dépenses imprévues		0,00	Total des recettes réelles	0,00	93 296,58
Total des dépenses réelles d'investissement	165 240,97	601 703,42	021 Virement de la section d'exploitation		550 745,42
040 Transfert entre sections		0,00	040 Transfert entre sections	50 958,00	50 958,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	Total des recettes d'ordre	50 958,00	601 703,42
001 Solde d'exécution reporté (déficit)		93 296,58	001 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	165 240,97	695 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 958,00	695 000,00
TOTAL DU BUDGET	338 225,88	1 445 000,00	TOTAL DU BUDGET	371 015,72	1 445 000,00

Les dépenses de fonctionnement enregistrent le paiement de la taxe foncière, le remboursement des emprunts et les amortissements.

Les recettes de fonctionnement se composent du remboursement de la taxe foncière et des loyers.

Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et des amortissements.

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026 PAR SERVICE

	FONCTIONNEMENT	TOTAL
a	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE EN 2025	- 156 075,09 €
b	DEPENSES	1 475 229,79 €
c	RECETTES	1 582 537,74 €
d = c - b	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	107 307,95 €
e = a + d	RESULTAT CUMULE AFFECTE EN 2026	- 48 767,14 €

dont Subvention d'équilibre du BG 451 000,00 €
Résultat sans la subvention d'équilibre - 499 767,14 €
dont reversement des AC de n-1 345 961,14 €

	INVESTISSEMENT	TOTAL
f	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE EN 2025	116 899,15 €
g	DEPENSES	40 240,15 €
h	RECETTES	58 573,42 €
i = h - g	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	18 333,27 €
j = f + i	RESULTAT CUMULE AFFECTE EN 2025	135 232,42 €
k = j + e	RESULTAT brut	86 465,28 €
l	Restes à réaliser dépenses	- €
m	Restes à réaliser recettes	3 531,56 €
n = k + m - l	RESULTAT NET	89 996,84 €

TOTAL VENTILE				
PERI	EXTRA	CTG	RPE	MULTI
- 59 839,20 €	7 821,84 €	- 22 521,32 €	6 383,95 €	- 87 920,36 €
737 652,04 €	183 763,18 €	69 863,88 €	47 868,51 €	436 082,18 €
774 238,81 €	173 499,22 €	93 200,54 €	42 058,36 €	499 540,81 €
36 586,76 €	- 10 263,96 €	23 336,66 €	- 5 810,15 €	63 458,63 €
- 23 252,43 €	- 2 442,12 €	815,34 €	573,80 €	- 24 461,73 €

85 000,00 € 55 000,00 € 1 000,00 € 310 000,00 €
- 23 252,43 € - 87 442,12 € - 54 184,66 € - 426,20 € - 334 461,73 €
345 961,14 €

TOTAL VENTILE				
PERI	EXTRA	CTG	RPE	MULTI
17 613,43 €	5 119,52 €	1 389,34 €	291,33 €	92 485,53 €
15 199,39 €	3 581,69 €	- €	569,39 €	20 889,68 €
20 399,53 €	5 617,70 €	4 078,03 €	679,72 €	27 798,44 €
5 200,14 €	2 036,01 €	4 078,03 €	110,33 €	6 908,76 €
22 813,57 €	7 155,53 €	5 467,37 €	401,66 €	99 394,29 €
- 438,86 €	4 713,41 €	6 282,71 €	975,46 €	74 932,56 €
				3 531,56 €
- 438,86 €	4 713,41 €	6 282,71 €	975,46 €	78 464,12 €

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

Une mission d'audit est en cours de finalisation (elle s'achèvera au cours de l'été 2026) et porte sur l'ensemble des services ENFANCE JEUNESSE. Cette mission a permis de mettre en place un certain nombre d'actions dès le 1er Janvier 2026 :

- Transformer la structure multi accueil par tranche d'âge en un multi accueil multi âge à compter du 1er Janvier 2026 en **gardant une capacité d'accueil à 20 places**,
- Recentrer l'offre actuelle de services aux besoins de la population avec possibilité d'augmenter la capacité d'accueil sur certaines tranches horaires et jours (agrément modulé=Validé par la PMI),
- Développer et soutenir une équipe de professionnels pluri disciplinaires avec des formations et journées d'échanges portant sur leurs nouvelles pratiques professionnelles,
- Repenser et aménager les espaces en 2 temps : redéfinition de certains espaces dès le 1er Janvier 2026 pour adapter la structure à l'accueil multi âge et adapter certains espaces pour une mise aux normes réglementaires. Travaux plus lourds réalisés en Août 2026 (période de fermeture de l'établissement),
- Instaurer une commissions d'attribution des places après installation du nouveau conseil communautaire (1ère commission en Mai/Juin 2026) qui permettra de répondre aux besoins des familles de manière plus transparente et rapide,
- Mettre en place un lieu d'accueil et d'écoute pour les parents (LAEP) permettant d'échanger avec des professionnels de l'enfance de façon anonyme et sans aucun engagement,
- Création d'un guichet unique afin de faciliter l'information et les démarches pour les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants. Cette mission est assurée par le RPE et permettra de mieux coordonner les actions du service enfance,
- Poursuite des actions parentalité (Café des parents, journées portes ouvertes des structures de l'enfance),
- **Le déploiement de ce plan d'optimisation et de restructuration de l'offre d'accueil devrait permettre de réduire les coûts de fonctionnement du service enfance et proposer une offre de services mieux adaptée aux besoins des familles.**

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

LES DEPENSES

La distinction et le suivi de l'ensemble des dépenses, recettes et résultats sont à présent faits entre les différents services (Périscolaire, Extra-scolaire, RPE, Multi-accueil et CTG) car ces derniers ont des financements dédiés :

→ **MULTI** (Multi-accueil) : à la charge de la CCVSA, la crèche d'une capacité de **20 places**, accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans. Le budget est estimé à 534 K€ dont 160,5 K€ de subvention du budget principal (contre 310 K€ en 2025).

→ **CTG** (Convention Territoriale Globale) : il s'agit d'un accord-cadre signé entre la CAF et la CCVSA qui a pour objectif la mise en œuvre du projet de développement territorial et social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée. La CAF finance un poste de chargée de la CTG. A noter qu'une nouvelle CTG sera à établir en lien avec la CAF en fin d'année 2026 et portera sur une nouvelle période à compter de 2027, Le budget est estimé à 64,7 K€ dont 17,5 K€ de subvention du budget principal (contre 55 K€ en 2025).

→ **PERI** (périscolaire) : service commun à la charge des communes comprenant le temps du déjeuner, le temps après la classe et les mercredis récréatifs ; Le budget est estimé à 871,7 K€ dont 339 K€ remboursés par les communes (contre 345 K€ en 2024 et 360 K€ en 2023).

→ **EXTRA** (accueil de loisirs Extrascolaire) : à la charge de la CCVSA, il est en activité durant les petites et grandes vacances scolaires ; Le budget est estimé à 208 K€ dont 108 K€ de subvention du budget principal (contre 85 K€ en 2025).

→ **RPE** (relais petite enfance) : à la charge de la CCVSA. Le budget est estimé à 72,9 K€ dont 27,7 K€ de subvention du budget principal (contre 1 K€ en 2025).

→ **LAEP** (lieu d'accueil enfants-parents) est un espace de rencontres, d'écoute et d'échange pour les parents et leurs jeunes enfants âgés de zéro à six ans. Sa mise en place est prévue pour septembre. Il est à la charge de la CCVSA et son budget est estimé à 5,1 K€.

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

LES RECETTES

Les recettes du budget ENFANCE JEUNESSE sont composées par :

- la participation des parents,
- les subventions de la CAF,
- le remboursement par les communes du reste à charge du périscolaire : 339 294 €
- la subvention d'équilibre du budget Principal. Le montant prévisionnel s'élève à 319 180 € pour 2026 contre 451 000 € en 2025.

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

Travaux d'aménagement intérieurs (73 K€) au Multi-accueil (travaux nécessaires pour renforcer la qualité d'accueil et répondre aux normes réglementaires) ;

Matériel de livraison des repas, un véhicule électrique, petits équipements divers (47K€) pour le périscolaire.

Focus sur le périscolaire :

→ Coût 2025 du périscolaire : 339 293,98 € soit en baisse de 6 667,16 € par rapport à 2024.

→ Nombre d'heures/enfants : 76 228,75 en 2025 soit en baisse de 2% par rapport à 2024.

→ Le coût horaire 2025 des heures/enfants qui sera refacturé aux communes par le biais des attributions de compensation est de 4,451 € (contre 4,447 € en 2024 et 4,994 € en 2023).

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

FONCTIONNEMENT																
DEPENSES								RECETTES								
Chapitr Libellé	MULTI	CTG	LAEP	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2026	Chapitre Libellé	MULTI	CTG	LAEP	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2026	
011 Charges à caractère général	72 230,00	3 715,34	5 100,00	211 500,00	37 000,00	5 954,66	335 500,00	013 Atténuation des charges	1 500,00	500,00	0,00	1 880,00	620,00	3 000,00	7 500,00	
012 Charges de personnel	265 000,00	49 000,00	0,00	530 000,00	150 000,00	65 000,00	1 059 000,00	70 Produits des services	150 000,00	0,00	0,00	318 000,00	54 000,00	23 000,00	545 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	408,27	0,00	0,00	1 347,57	257,88	619,14	2 632,86	74 Dotations, subventions	56 000,00	34 000,00	0,00	90 000,00	30 000,00	18 000,00	228 000,00	
							0,00	75 Produits de gestion courante (dont subv d'équilibre)	160 500,00	17 500,00	5 100,00	368 120,00	108 380,00	27 700,00	687 300,00	
Total dépenses de gestion courante	337 638,27	52 715,34	5 100,00	742 847,57	187 257,88	71 573,80	1 397 132,86	Total des recettes de gestion courante	368 000,00	52 000,00	5 100,00	778 000,00	193 000,00	71 700,00	1 467 800,00	
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 Produits exceptionnels							0,00	
68 Dotations Amort/Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements							0,00	
Total des dépenses réelles	337 638,27	52 715,34	5 100,00	742 847,57	187 257,88	71 573,80	1 397 132,86	Total des recettes réelles	368 000,00	52 000,00	5 100,00	778 000,00	193 000,00	71 700,00	1 467 800,00	
042 Transfert entre sections (amortissements des immos)	10 000,00	3 600,00	0,00	19 900,00	5 500,00	700,00	39 700,00	042 Transfert entre sections (amortissements des subv)	4 100,00	3 500,00	0,00	8 000,00	2 200,00	0,00	17 800,00	
Total des dépenses d'ordre	10 000,00	3 600,00	0,00	19 900,00	5 500,00	700,00	39 700,00	Total des recettes d'ordre	4 100,00	3 500,00	0,00	8 000,00	2 200,00	0,00	17 800,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	24 461,73	-815,34	0,00	23 252,43	2 442,12	-573,80	48 767,14	002 Résultat de fonctionnement reporté								
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	372 100,00	55 500,00	5 100,00	786 000,00	195 200,00	71 700,00	1 485 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	372 100,00	55 500,00	5 100,00	786 000,00	195 200,00	71 700,00	1 485 600,00	
INVESTISSEMENT																
DEPENSES								RECETTES								
Chapitr Libellé	MULTI	CTG	LAEP	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2026	Chapitre Libellé	MULTI	CTG	LAEP	PERI	EXTRA	RPE	TOTAL BP 2026	
204 Subventions équipement versées							0,00	10 Dotations	6 000,00	132,63		6 986,43	144,47	98,34	13 361,87	
20 Immobilisations incorporelles							0,00	13 Subventions d'investissement	46 505,71			28 000,00			74 505,71	
21 Immobilisations corporelles	83 000,00	5 700,00		60 200,00	3 000,00	1 200,00	153 100,00	16 Emprunts	0						0,00	
23 Immobilisations en cours	74 800,00	0,00		17 500,00	7 600,00	0,00	99 900,00	024 Produits des cessions d'immobilisations				8 000,00			8 000,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	157 800,00	5 700,00	0,00	77 700,00	10 600,00	1 200,00	253 000,00	Total des recettes réelles	52 505,71	132,63	0,00	42 986,43	144,47	98,34	95 867,58	
040 Amort. Des subv.	4 100,00	3 500,00		8 000,00	2 200,00	0,00	17 800,00	040 28- Amortissements	10 000,00	3 600,00		19 900,00	5 500,00	700,00	39 700,00	
041 Opérations patrimoniales							0,00	021 Virement de la section d'exploitation							0,00	
Total des dépenses d'ordre	4 100,00	3 500,00	0,00	8 000,00	2 200,00	0,00	17 800,00	Total des recettes d'ordre	10 000,00	3 600,00	0,00	19 900,00	5 500,00	700,00	39 700,00	
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)								001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)	99 394,29	5 467,37		22 813,57	7 155,53	401,66	135 232,42	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	161 900,00	9 200,00	0,00	85 700,00	12 800,00	1 200,00	270 800,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	161 900,00	9 200,00	0,00	85 700,00	12 800,00	1 200,00	270 800,00	
TOTAL DU BUDGET	534 000,00	64 700,00	5 100,00	871 700,00	208 000,00	72 900,00	1 756 400,00	TOTAL DU BUDGET	534 000,00	64 700,00	5 100,00	871 700,00	208 000,00	72 900,00	1 756 400,00	

8 - BUDGET ENFANCE JEUNESSE

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	307 760,80	364 052,98	335 500,00	013 Atténuation des charges	22 245,94	11 489,05	7 500,00
012 Charges de personnel	1 071 961,59	1 067 650,98	1 059 000,00	70 Produits des services	584 369,94	528 798,75	545 000,00
65 Autres charges de gestion courante	2 620,71	3 337,63	2 632,86	74 Dotations, subventions	194 909,18	233 615,98	228 000,00
				75 Produits de gestion courante (dont subv d'équilibre)	690 750,48	796 961,45	687 300,00
Total dépenses de gestion courante	1 382 343,10	1 435 041,59	1 397 132,86	Total des recettes de gestion courante	1 492 275,54	1 570 865,23	1 467 800,00
67 Charges exceptionnelles	163,90	0,00	0,00	77 Produits exceptionnels	6,12	0	0,00
68 Dotations Amort/Provisions			0,00	78 Reprise sur provisions/amortissements	110,05	156,74	0,00
Total des dépenses réelles	1 382 507,00	1 435 041,59	1 397 132,86	Total des recettes réelles	1 492 391,71	1 571 021,97	1 467 800,00
042 Transfert entre sections (amortissements des immos)	52 513,61	40 188,20	39 700,00	042 Transfert entre sections (amortissements des subv)	15 390,24	11 515,77	17 800,00
Total des dépenses d'ordre	52 513,61	40 188,20	39 700,00	Total des recettes d'ordre	15 390,24	11 515,77	17 800,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	228 836,43	156 075,09	48 767,14	002 Résultat de fonctionnement reporté			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 663 857,04	1 631 304,88	1 485 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 507 781,95	1 582 537,74	1 485 600,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
204 Subventions équipement versées	0,00	0,00	0,00	10 Dotations	24 493,39	3 990,31	13 361,87
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	13 Subventions d'investissement	91 819,91	14394,91	74 505,71
21 Immobilisations corporelles	27 207,19	28 724,38	153 100,00	16 Emprunts			0,00
23 Immobilisations en cours	589,03	0,00	99 900,00	024 Produits des cessions d'immobilisations			8 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	27 796,22	28 724,38	253 000,00	Total des recettes réelles	116 313,30	18 385,22	95 867,58
040 Amort. Des subv.	15 390,24	11 515,77	17 800,00	040 28- Amortissements	52 513,61	40 188,20	39 700,00
041 Opérations patrimoniales			0,00	021 Virement de la section d'exploitation			0,00
Total des dépenses d'ordre	15 390,24	11 515,77	17 800,00	Total des recettes d'ordre	52 513,61	40 188,20	39 700,00
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	8 741,30			001 Solde d'exécution reporté (excédent antérieur)		116 899,15	135 232,42
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	51 927,76	40 240,15	270 800,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	168 826,91	175 472,57	270 800,00
TOTAL DU BUDGET	1 715 784,80	1 671 545,03	1 756 400,00	TOTAL DU BUDGET	1 676 608,86	1 758 010,31	1 756 400,00

9 - ORDURES MENAGERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ORDURES MENAGERES

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	29 060,01	232 803,96	261 863,97
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	363 275,77	2 025 328,11	2 388 603,88
	Recettes	362 104,43	2 002 147,71	2 364 252,14
B	Résultat 2025	-1 171,34	-23 180,40	-24 351,74
C = A + B	Résultat brut	27 888,67	209 623,56	237 512,23
	Restes à réaliser Dépenses	10 776,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	-10 776,00		
E = C + D	Résultat net	17 112,67	209 623,56	226 736,23
AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026				
	c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		209 623,56	
	c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI)	27 888,67		
	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

Etat de la dette au 31/12/2025

Il comprend 2 emprunt à taux variable indexés sur le livret A. Ils se terminent en 2034 et 2035.

BUDGET	Ordures menagères
Capital restant du au 01/01/2025	693 750,00 €
Remboursement du capital 2025	75 000,00 €
Nouvel emprunt 2025	110 000,00 €
Capital restant du au 31/12/2025	728 750,00 €
Remboursement du capital 2026	86 000,00 €
Capital restant du au 31/12/2026	642 750,00 €

9 - ORDURES MENAGERES – CA 2025 et budget 2026

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	1 690 215,45	1 805 459,04	1 704 715,02	1 746 900,00	70 Produits des services	1 551 515,66	1 768 883,26	1 734 527,68	1 773 100,00
012 Charges de personnel	65 000,00	132 443,96	137 915,66	151 300,00	74 Dotations, subventions	269 983,19	276 416,00	254 802,48	259 500,00
65 Autres charges de gestion courante	26 760,97	29 440,17	32 485,38	31 500,00	75 Produits de gestion courante	0,00		699,99	1 876,44
Total dépenses de gestion courante	1 781 976,42	1 967 343,17	1 875 116,06	1 929 700,00	Total des recettes de gestion courante	1 821 498,85	2 045 299,26	1 990 030,15	2 034 476,44
66 Charges financières	1 112,86	29 098,71	22 857,40	17 500,00	76 Produits financiers	0,00			
67 Charges exceptionnelles	19 339,81	16 008,12	34 420,81	60 988,67	77 Produits exceptionnels	1 206,84	1 545,10	1 561,51	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00		1 980,85	2 000,00	Total des recettes réelles	1 822 705,69	2 046 844,36	1 991 591,66	2 034 476,44
Total des dépenses réelles	1 802 429,09	2 012 450,00	1 934 375,12	2 010 188,67					
023 Virement à la section d'investissement				136 521,90					
042 Transfert entre sections (amortissements)	34 101,63	31 151,30	90 952,99	102 889,43	042 Transfert entre sections (amort. des subv)	3 709,90	865,65	10 556,05	5 500,00
Total des dépenses d'ordre	34 101,63	31 151,30	90 952,99	239 411,33	Total des recettes d'ordre	3 709,90	865,65	10 556,05	5 500,00
					002 Résultat de fonctionnement reporté	333 772,16	323 657,03	232 803,96	209 623,56
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 836 530,72	2 043 601,30	2 025 328,11	2 249 600,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 160 187,75	2 371 367,04	2 234 951,67	2 249 600,00

CA 2025 : Le compte administratif 2025 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 23 K€. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par apport à 2024 (-78 K€) : ceci s’explique principalement par la baisse des charges de sous-traitance (-98 K€), malgré une augmentation de la cotisation SM4 (+50 K€) et des remboursements vers le budget principal (+47K€).

Les recettes de fonctionnement sont en baisse (-55 K€), ceci en raison d’une recette de redevance inferieure au prévisionnel (-34 K€) et du soutien inferieur d’Ecoemballage (-21 K€), en partie compensé par une reprise des recettes de revente matériaux (+17K€).

Ce déséquilibre a toutefois été partiellement atténué par une gestion rigoureuse des dépenses ainsi que par une diminution significative du tonnage des ordures ménagères. L’excédent cumulé de fonctionnement permet de couvrir ce déficit.

BP 2026 : Les dépenses prévisionnelles de gestion courante sont en hausse (+54 K€) en raison d’une hypothèse d’inflation des prix de 2% (+56 K€), d’une augmentation des charges salariales (+13 K€) et des refacturations entres budgets annexes (+15 K€ / loyer Lot 5). Elle est partiellement compensée par une baisse de la cotisation au SM4 (-22K€) et des refacturations du budget principal (-35 K€) .

Les réserves constituées en cas de charges exceptionnelles sont fixées à 61 K€, le reste de l’excédent cumulé étant viré à la section d’investissement (136 K€). L’amortissement augmente en raison de l’augmentation du parc d’abribacs (+ 12 K€). Le déficit prévisionnel net se situe entre 23 K€ et 73 K€ (selon consommation des charges exceptionnelles).

9 - ORDURES MENAGERES – CA 2025 et budget 2026

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	62 183,52	75 000,00	86 000,00	10 Dotations	8 204,63	84 939,88	161 151,44	8 000,00
20 Immobilisations incorporelles	5 933,32	34 248,00	22 980,00	41 200,00	13 Subventions d'investissement	0,00	17 451,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	77 412,00	707 602,62	254 739,72	38 600,00	16 Emprunts	750 000,00		110 000,00	0,00
23 Immobilisations en cours	32 380,80			104 000,00		0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement	115 726,12	804 034,14	352 719,72	269 800,00	Total des recettes réelles	758 204,63	102 390,88	271 151,44	8 000,00
040 Transfert entre sections (amort. des subv)	3 709,90	865,65	10 556,05	5 500,00	040 Transfert entre sections (amort. Des immo)	34 101,63	31 151,30		102 889,43
Total des dépenses d'ordre	3 709,90	865,65	10 556,05	5 500,00	021 Virement de la section d'exploitation			90 952,99	136 521,90
					Total des recettes d'ordre	34 101,63	31 151,30	90 952,99	239 411,33
					001 Solde d'exécution reporté	27 547,38	700 417,62	29 060,01	27 888,67
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	119 436,02	804 899,79	363 275,77	275 300,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	819 853,64	833 959,80	391 164,44	275 300,00

CA 2025 : Les dépenses d'investissement sont en diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'achèvement, en 2024, de la phase majeure des investissements liés à la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte.

En recettes, le compte administratif 2025 fait apparaître des ressources majoritairement constituées du FCTVA, et d'un complément d'emprunt de 110 K€ en cohérence avec le niveau d'investissement soutenu réalisé en 2024.

BP 2026 : Aucun nouvel investissement n'est programmé sur l'exercice, traduisant une volonté de stabilisation après les opérations significatives conduites ces dernières années. Les crédits d'investissement inscrits au budget concernent uniquement des frais d'études à hauteur de 40 K€, relatifs au projet de P3R. Cette inscription traduit une démarche préparatoire, visant à affiner les contours techniques, financiers et opérationnels du projet avant toute décision d'engagement.

Ainsi, le BP 2026 privilégie une approche prudente, centrée sur la préparation des orientations futures, tout en préservant les équilibres budgétaires.

10 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-383 963,10	0,00	-383 963,10
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	518 678,54	518 678,54	1 037 357,08
	Recettes	400 345,74	518 678,54	919 024,28
B	Résultat 2025	-118 332,80	0,00	-118 332,80
C = A + B	Résultat brut	-502 295,90	0,00	-502 295,90
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-502 295,90	0,00	-502 295,90

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (RF)		0,00	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-502 295,90		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	0,00		

Etat de la dette au
31/12/2025
Pas d'emprunt en
cours.

10 - BUDGET ESPACE GROS ROMAN

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitr Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapit Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	11 685,00	118 332,80	924 221,46	75 Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
66 Charges financières		0,00	0,00				
Total des dépenses réelles	11 685,00	118 332,80	924 221,46	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00
042 Transfert entre sections (stock initial)	388 482,46	400 345,74	518 678,54	042 Transfert entre sections (stock final)	400 345,74	518 678,54	1 442 900,00
043 Transfert à l'intérieur de la section		0,00	0,00	043 Transfert à l'intérieur de la section		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	388 482,46	400 345,74	518 678,54	Total des recettes d'ordre	400 345,74	518 678,54	1 442 900,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		0,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	400 167,46	518 678,54	1 442 900,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	400 345,74	518 678,54	1 442 900,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitr Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapit Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
16 Emprunt	7 600,00	0,00	0,00	10 Dotations, réserves	10 382,64	0,00	0,00
				13 Subventions d'investissement		0,00	776 517,36
				024 Produits de cessions		0,00	650 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	7 600,00	0,00	0,00	Total des recettes réelles	10 382,64	0,00	1 426 517,36
040 Transfert entre sections (stock final)	400 345,74	518 678,54	1 442 900,00	040 Transfert entre sections (stock initial)	388 482,46	400 345,74	518 678,54
Total des dépenses d'ordre	400 345,74	518 678,54	1 442 900,00	Total des recettes d'ordre	388 482,46	400 345,74	518 678,54
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	380 882,46	383 963,10	502 295,90				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	788 828,20	902 641,64	1 945 195,90	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	398 865,10	400 345,74	1 945 195,90
TOTAL DU BUDGET	1 188 995,66	1 421 320,18	3 388 095,90	TOTAL DU BUDGET	799 210,84	919 024,28	3 388 095,90

Fonctionnement :
2025 : Entretien courant (débroussaillage, petite sécurisation,...)
2026 : IDEM

Investissement :
2025 :
• Travaux d'évacuation des terres polluées des anciens ateliers (ruines romantiques partie nord) + AMO
• Travaux de sécurisation du Grand tissage + MOe avant rénovation de la toiture en 2026.
2026 :
• Travaux de sécurisation du grand tissage + études MOE pour la partie restauration de la toiture.
• Etude de faisabilité pour le projet hôtelier
• Travaux de sécurisation des bâtiments en shed

Subventions – 2026 :
A PERCEVOIR : ADEME + REGION, dépollution des anciens ateliers (78 000 €),
NOTIFIÉES : ACTEE+CHENE, MOe (115 000 €),
EN ATTENTE DE NOTIFICATION : Région – Fond Vert – DRAC (80%) pour sécurisation et restauration toiture grand tissage (1,6 M€)

Vente tissage prévue à Histoire et Patrimoine pour 650 000 € (estimation domaines à respecter à +/- 15%).

11 - ZAC KLEINAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ZAC KLEINAU

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-762 311,67	0,00	-762 311,67
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	1 128 579,20	1 145 765,24	2 274 344,44
	Recettes	1 087 427,26	1 171 941,11	2 259 368,37
B	Résultat 2025	-41 151,94	26 175,87	-14 976,07
C = A + B	Résultat brut	-803 463,61	26 175,87	-777 287,74
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-803 463,61	26 175,87	-777 287,74

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		0,00	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-803 463,61		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)	26 175,87		

Etat de la dette au 31/12/2025

Le capital restant du est nul car les derniers emprunts ont été soldés en 2017.

11 - ZAC KLEINAU

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitr Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitr Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	87 372,51	77 078,71	6 920,80	75 Autres produits de gestion courante	18 740,73	26 175,87	0,00
Total des dépenses réelles	87 372,51	77 078,71	6 920,80	Total des recettes réelles	18 740,73	26 175,87	0,00
042 Transfert entre sections (stock initial)	981 314,02	1 068 686,53	1 128 579,20	042 Transfert entre sections (stock final)	1 068 686,53	1 128 579,20	1 135 500,00
Total des dépenses d'ordre	981 314,02	1 068 686,53	1 128 579,20	Total des recettes d'ordre	1 068 686,53	1 128 579,20	1 135 500,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 068 686,53	1 145 765,24	1 135 500,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 087 427,26	1 154 755,07	1 135 500,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitr Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitr Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	10 Dotations, réserves	0,00	18 740,73	26 175,87
040 Transfert entre sections (stock final)	1 068 686,53	1 128 579,20	1 135 500,00	024 Produits de cessions	0,00	0,00	784 208,54
Total des dépenses d'ordre	1 068 686,53	1 128 579,20	1 135 500,00	Total des recettes réelles	0,00	18 740,73	810 384,41
001 Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	674 939,16	762 311,67	803 463,61	040 Transfert entre sections (stock initial)	981 314,02	1 068 686,53	1 128 579,20
				Total des recettes d'ordre	981 314,02	1 068 686,53	1 128 579,20
001 Solde d'exécution reporté (excédent)				001 Solde d'exécution reporté (excédent)			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 743 625,69	1 890 890,87	1 938 963,61	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	981 314,02	1 087 427,26	1 938 963,61
TOTAL DU BUDGET	2 812 312,22	3 036 656,11	3 074 463,61	TOTAL DU BUDGET	2 068 741,28	2 242 182,33	3 074 463,61

Fonctionnement :

2025: Entretien courant (débroussaillage,...)

2026: Entretien courant (débroussaillage,...)

Investissement – projet INTERGLAS

2025 :

- Finalisation études pollution et APD

2026 :

- Réalisation du PEMD (Etudes matériaux obligatoire)
- Dépôt du permis de démolir pour phase dépollution.

Subventions – 2026 :

- EN ATTENTE DE NOTIFICATION : ADEME + FOND VERT (2,6M€)

- NB : attente des retours de notification des subventions pour démarrer la phase 1 – démolition / dépollution puis délibération en Conseil Communautaire
- Une DM sera prévue en cas de subventions favorable pour inscrire 2,6M€ de travaux.
- En réflexion : report de la totalité du projet INTERGLAS sur ZAC KLEINAU

12 - BUDGET WILDENSTEIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET WILDENSTEIN

		Investissement	Fonctionnement	Total
A	Résultat reporté N-1	-13 216,07	-9 423,22	-22 639,29
	Exécution budgétaire 2025			
	Dépenses	0,00	2 887,41	2 887,41
	Recettes	0,00	281,00	281,00
B	Résultat 2025	0,00	-2 606,41	-2 606,41
C = A + B	Résultat brut	-13 216,07	-12 029,63	-25 245,70
	Restes à réaliser Dépenses	0,00		
	Restes à réaliser Recettes	0,00		
D	Solde Restes à réaliser	0,00		
E = C + D	Résultat net	-13 216,07	-12 029,63	-25 245,70

AFFECTATION DES RESULTATS EN 2026			
c/002 Résultat de fonctionnement reporté (DF)		-12 029,63	
c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DI)	-13 216,07		
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (RI)			

12 - BUDGET WILDENSTEIN

Fonctionnement :
2025: Assurance et taxe foncière
2026: IDEM

Investissement :
2025 : aucune dépense et aucune recette.
2026 : travaux de sécurisation

Recettes 2026 :
• Subventions
• FCTVA
• Emprunt

Subventions :
NOTIFIEES : Région (450 240 €)
REFUS : DSIL + MASSIF
→ Recherche en cours d’autres sources de financement – notamment sur la partie renaturation.

→ Conformément à la délibération, les travaux ne démarreront que lorsque l’ensemble des subventions (80%) auront été obtenues et notifiées.

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	5 298,71	2 887,41	3 970,37	70	Produits des services			
012	Charges de personnel				75	Produits de gestion courante	0,00	0,00	16 000,00
	Total dépenses de gestion courante	5 298,71	2 887,41	3 970,37		Total des recettes de gestion courante	0,00	0,00	16 000,00
66	Charges financières				77	Produits exceptionnels	0,00	281,00	
	Total des dépenses réelles	5 298,71	2 887,41	3 970,37		Total des recettes réelles	0,00	281,00	16 000,00
042	Transfert entre sections (amort des immo)			0,00	042	Transfert entre sections (amort des subv)			
	Total des dépenses d'ordre			0,00		Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	9 423,22	12 029,63					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 298,71	12 310,63	16 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		0,00	281,00	16 000,00
INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	BP 2026	Chapitre	Libellé	CA 2025	CA 2025	BP 2026
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 352 783,93	10	Dotations	0,00	0,00	221 900,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	1 352 783,93	13	Subventions d'investissement	3 745,00		900 480,00
040	Transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts	0,00	0,00	243 620,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00		Total des recettes réelles	3 745,00	0,00	1 366 000,00
001	Solde d'exécution reporté (déficit antérieur)	0,00	13 216,07	13 216,07	040	Transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
						Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	13 216,07	1 366 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 745,00	0,00	1 366 000,00
TOTAL DU BUDGET		5 298,71	25 526,70	1 382 000,00	TOTAL DU BUDGET		3 745,00	281,00	1 382 000,00

Glossaire

AP/CP	A utorisation de P rogramme et C rédit de P aie m ent	FPIC	F onds de P éré q uation I ntercommunal et C ommunal
BP	B udget P rimitif	FCTVA	F onds de C ompensation de la T axe sur la V aleur A jsoutée
BFR	B esoin en F onds de R oulement	FPU	F iscalité P rofessionnelle U nique
CAF	C apacité d'Auto F inancement	FRNG	F onds de R oulement N et G lobal
CET	C ontribution E conomique T erritoriale	IFER	I mposition F orfaire sur les E ntreprises de R éseaux
CFE	C otisation F oncière des E ntreprises	ICNE	I ntérêts C ourus N on E chus
CNRACL	C aisse N ationale de R etraite des A gents des C ollectivités L ocales	GVT	G lis s ement V ieillissement T echnicité
CVAE	C otisation sur la V aleur A jsoutée des E ntreprises	PIB	P roduit I ntérieur B rut
DCRTP	D otation de C ompensation de la R éforme de la T axe P rofessionnelle	PLF	P rojet de L oi de F inances
DETR	D otation d'Équipement des T erritoires R uraux	RAR	R estes A Réaliser
DGF	D otation G lobale de F onctionnement	RRF	R ecettes R éelles de F onctionnement
DILICO	D ispositif de L issage C Onjoncturel	SIG	S oldes I ntermédiaires de G estion
DNP	D otation N ationale de P éré q uation	TASCOM	T Axe ur les S urfaces C OM m erciales
DSIL	D otation de S outien à l'Investissement L ocal	TFPB	T axe F oncière sur les P ropriétés B âties
DSU	D otation de S olidarité U rbaine	TFPNB	T axe F oncière sur les P ropriétés N on B âties
DRF	D épenses R éelles de F onctionnement	TH	T axe d' H abitation
EPCI	E tablishement P ublic de C oopération I ntercommunale	TN	T résorerie N ette
FDPTP	F onds D épartemental de P éré q uation de la T axe P rofessionnelle	TVA	T axe sur la V aleur A jsoutée
FNGIR	F onds N ationale de G arantie I ndividuelle des R essources	ZAC	Z one d' A ménagement C oncrté

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 05 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 25 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 17 dont 9 avec procuration
Nombre de votants : 29

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Gérard FOURNIER, M. José SCHRUEFFENEGGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Frédéric CAQUEL, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christianne WEISS, M. Charles WEHRLIN, M. Eric FUCHS, M. Ludovic MARINONI, Mme Joanie LUTZ, M. Jean-Léon TACQUARD, M. Eric ARNOULD.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Serge SIFFERLEN, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, M. Roger BRINGARD, M. Jean-Jacques SITTER.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
M. José SCHRUEFFENEGGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Nadine ALBRECHT	à	M. Romain NUCCELLI
M. Frédéric CAQUEL	à	M. Jacques KARCHER
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Caroline ZAGALA
Mme Christianne WEISS	à	M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Charles WEHRLIN	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Eric FUCHS	à	M. Stéphane KUNTZ
M. Ludovic MARINONI	à	M. Cyrille AST

DEL2026-0020 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Monsieur Cyrille AST, Président, présente aux membres du Conseil Communautaire le rapport sur les orientations budgétaires 2026. Il rappelle au préalable que :

- ✓ La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).
- ✓ Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la collectivité et leurs permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il devra répondre au mieux aux préoccupations des habitants, tout en intégrant le contexte national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.
- ✓ Le débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget, et doit se faire à l'appui d'un Rapport d'Orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.
- ✓ **Il comporte :**
 - Une analyse des grands équilibres financiers (recettes, dépenses, épargne brute, capacité de désendettement).

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.
- Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette.
- Les orientations fiscales, incluant une réflexion sur les taux d'imposition ou la fiscalité locale. L'évolution des niveaux de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement.

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2013 à 2027 ;
VU la loi n°2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
VU l'article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contenu du rapport ;
VU le rapport d'orientations budgétaire pour l'exercice 2026 ci-annexé et présenté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication qui lui est faite du Rapport d'Orientations budgétaires pour 2026.

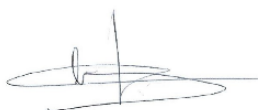
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) sur la base du rapport joint à la délibération.

NOTE que les conclusions de ce débat serviront à l'élaboration des projets de Budgets Primitifs pour 2026.

DIT que cette délibération sera publiée selon les modalités habituelles et transmise à la Préfecture du Haut Rhin pour contrôle de légalité.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de séance



Claude KIRCHHOFFER



Le Président



Cyrille AST

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES****SEANCE DU 05 MARS 2026
sous la Présidence de M. Cyrille AST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800205-20260305-DEL2026-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, était réuni au siège de la Communauté des Communes à Saint-Amarin, après convocations légales en date du 25 février 2026.

Conseillers en fonction : 37
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 17 dont 9 avec procuration
Nombre de votants : 29

Etaient présents : tous les membres, sauf étant excusés : M. Gérard FOURNIER, M. José SCHRUOFFENEGER, Mme Nadine ALBRECHT, M. Frédéric CAQUEL, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christianne WEISS, M. Charles WEHRLIN, M. Eric FUCHS, M. Ludovic MARINONI, Mme Joanie LUTZ, M. Jean-Léon TACQUARD, M. Eric ARNOULD.

Absents non excusés : M. Rodolphe TROMBINI, M. Serge SIFFERLEN, Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, M. Roger BRINGARD, M. Jean-Jacques SITTER.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M. Gérard FOURNIER	à	M. Claude KIRCHHOFFER
M. José SCHRUOFFENEGER	à	M. Didier LOUVET
Mme Nadine ALBRECHT	à	M. Romain NUCCELLI
M. Frédéric CAQUEL	à	M. Jacques KARCHER
M. Jean-Luc SCHERLEN	à	Mme Caroline ZAGALA
Mme Christianne WEISS	à	M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Charles WEHRLIN	à	Mme Nathalie BELTZUNG
M. Eric FUCHS	à	M. Stéphane KUNTZ
M. Ludovic MARINONI	à	M. Cyrille AST

**DEL2026-0021 ETAT DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES PERCUES PAR
LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN 2025**

Ce point est présenté par Monsieur Cyrille AST, Président.

Il rappelle que l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur Conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout Syndicat Mixte, PETR, Société d'Economie Mixte et Société Publique Locale.

Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre.

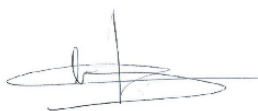
Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus - année 2025
articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité

ELUS COMMUNAUTAIRES			TOTAL 2025			
NOM	Prénom	COMMUNE	Indemnité perçues au titre du mandat de conseiller communautaire	Frais de déplacement	Autres mandats	TOTAL
SPETZ	Nadine	Felling	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
JAEGGY	Doris	Felling	- €	- €	- €	- €
FISCHER	Eric	Felling	- €	- €	1 667,16 € SMBK	1 667,16 €
SITTER	Jean-Jacques	Felling	- €	- €	- €	- €
KIRCHHOFFER	Charles	Geishouse	- €	- €	- €	- €
FOURNIER	Gérard	Geishouse	- €	- €	- €	- €
LUDWIG	Benjamin	Goldbach-Altenbach	- €	- €	- €	- €
NUCCCELLI	Romain	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €	- €
ALBRECHT	Nadine	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €	- €
STOLTZ-NAWROT	Jeanne	Husseren-Wesserling	- €	- €	- €	- €
ARNOLD	Florent	Kruth	- €	- €	1 667,16 € SMBK	1 667,16 €
TROMBINI	Rodolphe	Kruth	- €	- €	- €	- €
SIFFERLEN	Serge	Kruth	- €	- €	- €	- €
STUTZ	Eddie	Malmerspach	8 720,88 €	- €	5 075,64 € Pays Thur/D	13 796,52 €
ECKERLIN-DOPPLER	Caroline	Malmerspach	- €	- €	- €	- €
BRINGARD	Roger	Mitzach	- €	- €	- €	- €
CAQUEL	Frédéric	Mollau	- €	- €	- €	- €
SCHRUOFFENEGGER	José	Moosch	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
BERNA	Marthe	Moosch	- €	- €	- €	- €
LOUVET	Didier	Moosch	- €	- €	- €	- €
RIETHMULLER	Sylviane	Moosch	- €	- €	- €	- €
GRUNENWALD	Jean-Marie	Oderen	- €	- €	3 237,84 € SMMGB	3 237,84 €
ZAGALA	Caroline	Oderen	- €	- €	- €	- €
SCHERLEN	Jean-Luc	Oderen	- €	- €	- €	- €
GROB	Sarah	Oderen	- €	- €	- €	- €
TACQUARD	Jean-Léon	Ranspach	- €	- €	- €	- €
ARNOULD	Eric	Ranspach	- €	- €	3 237,84 € SMMGB	3 237,84 €
WEHRLIN	Charles	Saint-Amarin	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
AST	Cyrille	Saint-Amarin	24 046,44 €	- €	5 075,76 € Pays Thur/D	29 122,20 €
BARRAUD	Nathalie	Saint-Amarin	- €	- €	- €	- €
LOCATELLI	Marie-Christine	Saint-Amarin	- €	- €	- €	- €
PETER	Véronique	Saint-Amarin	8 720,88 €	- €	8 740,56 € SM4	17 461,44 €
SAUZE	Jean	Saint-Amarin	- €	- €	- €	- €
KARCHER	Jacques	Storckensohn	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
KUNTZ	Stéphane	Urbès	8 720,88 €	- €	- €	8 720,88 €
FUCHS	Eric	Urbès	- €	- €	- €	- €
MARINONI	Ludovic	Wildenstein	- €	- €	3 719,16 € SMBK	3 719,16 €

- **VU** l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus communautaires pour l'année 2025.

Le Secrétaire de séance



Claude KIRCHHOFFER



Pour extrait conforme :

Le Président



Cyrille AST